REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****
Paix – Travail – Patrie
****
REGION DE L'ADAMAOUA
****
DEPARTEMENT DE FARO –ET- DEO
****
COMMUNE DE TIGNERE

REPUBLIC OF CAMEROON
****
Peace – Work – Fatherland
****
ADAMAWA REGION
****
FARO-ET- DEO DIVISION
****
TIGNERE COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD
Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux

Photo 1 : Collecte de données

Photo 2 : Hotel de ville de Tignère

Réalisé par : LE SERVICE D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT RURAL (SADER)

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

Juin 2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE *1*

PRÉFACE *2*

RESUMÉ EXÉCUTIF *4*

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS *7*

LISTE DES TABLEAUX *8*

LISTE DES FIGURES *10*

LISTE DES CARTES *11*

INTRODUCTION GÉNÉRALE *12*

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE *14*

I.1 Champ géographique et populations cibles 14
I.2 Plan de sondage 14
(i) Taille et répartition de l'échantillon 14
(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages 15
(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage 15
I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête 16
I.4 Collecte et analyse des données 17

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE TIGNERE *19*

II.1 Présentation de la Commune 19
II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation 23
II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles 24

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES *29*

III.1 Description de la population enquêtée 29
III.2 Approvisionnement en eau potable 31
III.3 Services de santé 40
III.4 Services de l'éducation 45
III.5 Fourniture des services communaux 51

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE *57*

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements *57*

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif 57
IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif 58
IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif 59

IV.2. Plan d'action du contrôle citoyen de l'action publique *60*

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS *63*

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES *66*

ANNEXES *67*

Annexe 1 : Composition de la coordination technique nationale du ScoreCard *67*

Annexe 2 : Composition de la coordination technique régionale du ScoreCard 68
Annexe 3 : Composition de l'équipe de l'OSC impliquée dans le ScoreCard 68
Annexe 4 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport communal ScoreCard 69
Annexe 5 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard 70
Annexe 6 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements 87

PRÉFACE

La Commune de Tignère, depuis sa création par la loi N° 60- 83 du 31 décembre 1960 portant création des Communes Rurales de moyen exercice du Nord Cameroun dont son premier bâtiment siège avait été construit en 1965, s'est focalisée sur les enjeux de développement qui, je précise, sont importants dans l'implémentation des politiques publiques. Dans ce contexte, l'accès à l'eau, à la santé et à l'éducation qui sont des objectifs qui se retrouvent en bonne place dans les OMD puis dans les ODD actuellement, demeurent toujours des préoccupations majeures.

La réforme sur la décentralisation élargie de ce fait sa marge de manœuvre à travers une bonne canalisation des fonds publics aux fins d'étoffer le tissu des infrastructures sociales. Les différents élus qui se sont succédé à la tête de cette institution ont œuvré pour un rapprochement des populations vers des infrastructures hydrauliques, sanitaires et éducationnelles tout en respectant les normes sectorielles. La priorité a toujours été d'orienter les financements publics vers la réalisation des projets retenus dans les PCD, identifiés de manière participative. En outre, le Contrôle Citoyen de l'Action Public (CCAP) renforce constamment les performances des collectivités locales à travers un engament civique et une participation active des citoyens afin d'instaurer une culture de transparence.

C'est dans cette optique, que la Commune avec l'accompagnement du Programme National de Développement Participative (PNDP) et l'Institut National de la Statistique (INS) a initié le projet SCORECARD consistant en une opération d'évaluation de la satisfaction de l'offre des biens et services public dans l'espace communal, notamment dans les secteurs de l'hydraulique et de l'éducation ainsi que sur la fourniture des services par la Commune.

La publication des résultats de l'Enquête SCORECARD réalisée en juin 2022, constitue un moment particulier pour le Gouvernement et à juste titre, la Commune de Tignère ainsi que les partenaires au développement, les acteurs du secteur privé et confessionnel de la santé, de l'éducation et enfin, les populations. C'est également l'interface privilégiée pour l'ensemble des parties prenantes, d'évaluer les progrès accomplis au niveau de la Commune ces dernières années grâce à la mise en œuvre de la politique publique de développement à travers la décentralisation, sous l'impulsion du Gouvernement avec l'appui des partenaires nationaux et internationaux.

Les domaines évalués, grâce aux résultats de cette enquête, sont divers et variés. Ils concernent, entre autres, l'hydraulique ; l'éducation ; l'eau et assainissement, la santé ainsi que les services communaux.

Il convient de relever que depuis des décennies, le Gouvernement n'a cessé d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies assorties des politiques publiques visant à assurer le bien-être des populations. Cette volonté politique est clairement affirmée dans la Vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035 définie par le Chef de l'Etat, Son Excellence Paul BIYA, et transparaît à travers les

nombreuses réalisations entreprises particulièrement depuis 2010, année de début de l'implémentation du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE 2010-2019).

Ainsi l'exécutif communal tient à remercier le PNDP et l'INS qui l'ont accompagné dans la réalisation de ce projet et espère que ce processus va contribuer à combler ses attentes. Il remercie également les populations pour l'accueil chaleureux réservé aux enquêteurs au sein des ménages et d'avoir pris part activement dans ce processus.

Je vous remercie

LE MAIRE

RESUMÉ EXÉCUTIF

Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) est un outil mis en place depuis 2004, par le Gouvernement camerounais avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers pour améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural et impulser le processus de décentralisation.

Ce positionnement du Programme induit une forte implication des populations à la base dans l'exécution de toutes ses activités. La matérialisation de cette prise en compte des citoyens de la Commune justifie l'émergence de divers mécanismes d'information, de coordination et de contrôle tant au niveau de la Commune qu'au niveau du PNDP, sur lesquels se fonde l'engagement citoyen.

Le Scorecard est une enquête de perception du niveau de satisfaction des populations sur la qualité de l'offre des services publics dans l'espace communal, notamment dans les secteurs de l'hydraulique, de la santé et de l'éducation ainsi que sur la fourniture de services par la Commune. Son objectif global est de capter auprès des populations leurs perceptions sur la satisfaction de l'offre de service public dans les secteurs ciblés, dans la perspective de la mise en place d'un mécanisme de contrôle citoyen des actions publiques réalisées sur le territoire communal de Tignère

La méthodologie utilisée pour réaliser le Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans la Commune de Tignère a obéi au respect des étapes suivantes : le tirage de l'échantillon, la collecte et l'exploitation des données. Après la définition de sa taille, un échantillon représentatif de la population de la Commune a été tiré par l'INS, sur la base des Zones de Dénombrement (ZD) échantillonnés lors de la réalisation de la cartographie. Afin d'assurer un plein succès à l'opération de collecte des données, une campagne de sensibilisation permanente a été effectuée auprès des populations, des autorités administratives traditionnelles et religieuses. Ces différentes échéances ont été réalisées avec l'implication des autorités administratives, traditionnelles, religieuses et les élus locaux. La collecte des données a été réalisée par le SADER qui, au cours d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS, a présenté les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain. L'outil de collecte était le questionnaire ménage. Le repérage des ménages cibles s'est fait sur la base des dossiers cartographiques. Les tableaux d'analyse ont été produits par le PNDP et l'INS et transmis à l'OSC SADER pour production du rapport d'analyse. L'exploitation de ces tableaux a produit les résultats ci-dessus :

Secteur de l'approvisionnement en eau

Il ressort que dans la Commune de Tignère, le forage avec pompe à motricité humaine et le puits à

ciel ouvert sont les principaux types de points d'eau disponibles dans la Commune de Tignère. En effet 60,6% des ménages de la Commune ont déclaré que le principal point d'eau disponible dans le village/quartier est le forage avec pompe à motricité humaine et 66,2% le puits à ciel ouvert. En plus des comités de gestion des points d'eau à qui incombe la remise en service des points d'eau en panne, d'autres institutions ou personnes interviennent également pour réparer les pannes, à l'exemple des chefs de village/quartiers, du Maire. Les problèmes d'eau qui se posent dans les villages/quartiers sont essentiellement l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, la mauvaise qualité de l'eau, la mauvaise gestion du point d'eau. Plaider auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises, etc), participer aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité impactant la qualité de l'eau, et contribuer pour la construction d'un point d'eau supplémentaire sont les principales actions envisagées par les ménages enquêtés pour améliorer le service de l'approvisionnement en eau dans la Commune.

Secteur santé

Par rapport à ce secteur, 66% des membres des ménages enquêtés déclarent qu'ils se rendent de préférence dans un hôpital/CMA. Les problèmes de l'offre des services dans ce secteur se posent au niveau de l'éloignement des formations sanitaires, du cout élevé des soins et de la mauvaise qualité des soins. Les principales actions envisagées pour l'amélioration des services de santé se déclinent en termes de plaidoyer auprès de la Commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires, plaidoyer auprès de la Commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires, plaidoyer auprès des ONG/ structure privées pour la construction des formations sanitaires, la maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière.

Secteur de l'éducation

Quant au secteur de l'éducation, le manque d'information sur le cycle de formation professionnelle révèle la faible présence de cet enseignement dans la Commune. Le problème de l'offre de service en matière de l'éducation du cycle maternel se pose au niveau de l'insuffisance de salles de classes, l'insuffisance des équipements et de l'insuffisance d'écoles. Quant aux services d'éducation rendus pour le cycle du primaire, les ménages ont remarqué l'insuffisance des salles de classe, l'éloignement des établissements, l'insuffisance d'équipements des écoles et l'insuffisance d'écoles. Pour ce qui est de l'enseignement du cycle secondaire, les ménages ont relevé également l'insuffisance des salles de classes, mais aussi le cout élevé de la scolarité, l'insuffisance des écoles.

Services fournis par la Commune

Au sujet des services rendus dans l'institution communale, l'établissement d'actes de naissance est

le service le plus sollicité. 19,2% des ménages ayant demandé ce service remarquent que le temps d'attente de service est long ou très long. La raison avancée pour justifier cette lenteur est principalement la mauvaise organisation du service. Cependant, les ménages disent n'avoir pas de visibilité sur les actions communales et trouvent qu'ils sont faiblement impliqués dans ces actions. Les actions envisagées pour améliorer les services communaux vont dans le sens de la diffusion des informations communales dans la communauté, la participation aux activités communautaires, l'adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires.

LISTE DES SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

APEE	:	Association des Parents d'Élèves et d'Enseignants
CAPI	:	Computer Assistant Personal Interviewing
CMA	:	Centre Médico d'Arrondissement
COGES	:	Comité de Gestion
CSI	:	Centre de Santé Intégré
CSPRO	:	Census and Survey Processing System
CTD	:	Collectivités Territoriales Décentralisées
INS	:	Institut National de la Statistique
MINEDUB	:	Ministère de l'Education de Base
MINÉE	:	Ministère des Mines, de l'Eau et d'Energie
MINEPAT	:	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINESEC	:	Ministère des Enseignements Secondaires
OSC	:	Organisation de la Société Civile
PCD	:	Plan Communal de Développement
PM	:	Premier Ministère
PNDP	:	Programme National de Développement Participatif
UPE	:	Unité Primaire d'Échantillonnage
ZD	:	Zone de Dénombrement
ODD	:	Objectif de Développement Durable
FOSA	:	Formations Sanitaires
OMD	:	Objectif du Millénaire pour le Dévéloppement
DSCE	:	Document de Stratégie pour la Croissance et pour l'Emploi
MINEFOP	:	Ministère de l'emploi et de la formation Professionnelle
BUCREP	:	Bureau
DD	:	Délégation Départementale

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2. 1 : Etat des lieux des points d'eau dans la Commune 25

Tableau 2. 2 :Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la Commune 26

Tableau 2. 3 : Etat des lieux des services de l'éducation 27

Tableau 2. 4 : Inventaire des services communaux 28

Tableau 3. 1 : Répartition (%) dans la Commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe 30

Tableau 3. 2 : Répartition (%) dans la Commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge 30

Tableau 3. 3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence 31

Tableau 3. 4 : Utilisation d'une source d'eau publique 32

Tableau 3. 5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée 32

Tableau 3. 6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages 33

Tableau 3. 7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé 33

Tableau 3. 8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau 34

Tableau 3. 9 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES 35

Tableau 3. 10 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source 35

Tableau 3. 11 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin 37

Tableau 3. 12 : Répartition dans la Commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction 37

Tableau 3. 13 : Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable 38

Tableau 3. 14 : Actions des ménages dans la Commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable 39

Tableau 3. 15 : Répartition (%) dans la Commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence 40

Tableau 3. 16 : Proportion (%) des ménages dans la Commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé 40

Tableau 3. 17 : Répartition (%) dans la Commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 41

Tableau 3. 18 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 41

Tableau 3. 19 : Proportion (%) des ménages dans la Commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 42

Tableau 3. 20 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 43

Tableau 3. 21 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 43

Tableau 3. 22 : Actions des ménages dans la Commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence 44

Tableau 3. 23 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence 45

Tableau 3. 24 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 3. 25 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public 45
Tableau 3. 26 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence 46
Tableau 3. 27 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement 47
Tableau 3. 28 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle 47
Tableau 3. 29 : Proportion (%) dans la Commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence 48
Tableau 3. 30 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement 49
Tableau 3. 31 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction 50
Tableau 3. 32 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation 51
Tableau 3. 33 ; Demande de service, accueil à la Commune et temps mis pour l'obtention du service 52
Tableau 3. 34 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal 53
Tableau 3. 35 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal 54
Tableau 3. 36 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la Commune 54
Tableau 3. 37 : Actions des ménages dans la Commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale 56

LISTE DES FIGURES

Figure 3. 1:Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau 34
Figure 3. 2: Proportion (%) des ménages dans la Commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence 36

LISTE DES CARTES

Carte 1:Profil topographique de la Commune de Tignère 20

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Selon la loi 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes, la réforme sur la décentralisation au Cameroun permet aux Communes de jouer un rôle primordial en matière de développement. Elle leur donne l'opportunité d'assumer le développement de leur essor territorial. Dans ce contexte, l'Etat central leur transfert des compétences et des ressources telles que le prévoit les textes liés à cette réforme. Le Programme National de développement Participatif (PNDP) organe de développement mis en place par l'Etat Camerounais, apporte un appui à ces institutions afin de mieux jouer leur rôle. Il fournit un appui technique et financier dans l'élaboration des PCD, dans le financement des projets tirés des PCD. Il renforce les capacités des agents communaux afin d'améliorer les performances de leurs services. Dans ce schéma, les Investissements au sein des Communes tiennent compte des priorités que ces dernières se sont fixées au sein de leur Plan de Développement. Ces investissements proviennent des BIP ; des fonds propres des Communes et des partenaires de Développement.

L'accompagnement du PNDP au profit des Communes en matière de décentralisation date de 2004. Depuis, les Communes réalisent de projets tirés des PCD grâces à des multiples sources de financement. Néanmoins, ces projets ne subissent pas en retour d'études pouvant quantifier le niveau de satisfaction des bénéficiaires. La principale question est de savoir si ces investissements apportent satisfaction aux populations cibles. Elle soulève l'idée d'un contrôle citoyen. Dorénavant, les investissements publics requièrent un regard objectif des bénéficiaires. Depuis 2012, le PNDP a mené à titre pilote le SCORECARD auprès de 10 Communes. Une première vague avait concerné 153 Communes. La dernière vague qui est en cours concerne 160 Communes. Cette enquête se rapporte à l'accès à l'eau, à la santé, à l'éducation et aux services communaux**.**

Ce rapport présente les acquis des enquêtes SCORECARD menées dans la Commune de Tignère. La sélection de l'OSC qui a été contractualisé pour cette étude a démarré depuis 2021. Les enquêtes ont véritablement démarré sur le terrain en début juin. Cette enquête a été clôturée le 10 juin 2022. Ce travail d'enquête a été supervisé par le PNDP et l'INS qui ont été d'un grand apport du point de vue technique et managérial.

Ce document s'articule autour de huit (08) parties :

1. Le Préface ;
2. Le Résumé exécutif ;
3. L'introduction générale ;
4. Offre publique et contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune de BELEL ;

5. Principaux constats relevés dans les secteurs cibles ;
6. Plan d’action pour la mise en place d’un contrôle citoyen de l’action publique ;
7. Conclusion et principales recommandations ;
8. Annexes.

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été défini dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1 Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 49 villages de la Commune de Tignere. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une Commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la Commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la Commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiés, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 320 ménages dans la Commune de Tignere. Cette enquête s'appuie sur 17 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des

grappes couvrant la Commune. Environ 18 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard. L'échantillon de 320 ménages à enquêter dans la Commune a été réparti dans chacune de ces grappes proportionnellement au nombre de grappes de la Commune contenues dans le shapefile.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jours étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h,

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune h,

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune h, M_i le nombre de ménages dans la ZDi, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h.

On note que t_{hij} = 1 si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* est donnée par :

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{ème}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h.

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZD*i* de la Commune *h* est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Donc :

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation

des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire Commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire Commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

C'est le Service d'Appui au Développement Rural (SADER) sélectionné pour le lot 1 constitué de 7 Communes, parmi lesquelles la Commune de Tignere en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données dans ladite Commune appartenant à ce lot. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable et des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenu pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 21 mai au 10 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 1.1 : Bilan de la collecte des données dans la Commune de Tignere

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
1	44	Tignere	16	0	0	0	
2	45	Doualayel	16	0	0	0	
3	46	Tignere/Quartier 55	16	0	0	0	
4	47	Tignere/Doualayel	16	0	0	0	
5	48	Tignere	16	0	0	0	
6	49	Nya zoro	15	0	0	1	
7	50	Tignere/Quartier Marouare	16	0	0	0	
8	52	Tignere/Yelwa	16	0	0	0	
9	53	Tignere/Wouldre	18	0	0	1	
10	54	Tignere/Sabongari	16	0	0	0	
11	55	Sadeck	16	0	0	0	
12	56	Tignere	16	0	0	0	
13	57	Laouré	16	0	0	3	
14	58	Kella	4	0	0	0	Faible taux de couverture de la cartographie
15	59	Tignere/Libong	18	0	0	1	
16	60	Ngaountere	19	0	0	0	
17	61	Libong-Mboum	19	0	0	0	
Total	///	///	269	0	0	6	

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de SADER, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa Commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE TIGNERE

Ce chapitre présente tout d'abord la monographie de la Commune de Tignere d'une part, et d'autre part les offres publiques de biens et services en contexte de décentralisation.

II.1 Présentation de la Commune

Cette section, illustre la situation administrative et historique, la situation démographique, la situation géographique, la situation socioéconomique et culturelle de la Commune de Tignere.

II.1.1 Situation administrative et historique

Le Pouvoir traditionnel est exercé par les chefs des principaux groupes ethniques de la localité à savoir les Péré ou Koutines, les Nyem-nyem, les Foulbés ou Peuhls et les Mboum. À côté de ces principaux chefs sont désignés par le Préfet, d'autres chefs qu'ils soient de quartiers ou de villages. Les trames culturelles de ces principaux groupes présentent quelques nuances. Bien que ces cultures aient été profondément bouleversées par l'ouverture à l'occident, les grands traits sont encore pratiqués notamment en ce qui concerne le mariage et le folklore. Avec le développement des centres de santé, les rites de circoncision, bien que méritant d'être relatés, ne sont plus pratiqués de façon systématique.

La Commune de Tignere fait partie des 21 Communes de la Région de l'Adamaoua. Localisée dans le département du Faro et Deo, elle a été créée par la loi N° 60- 83 du 31 décembre 1960 portant création des Communes Rurales de moyen exercice du Nord Cameroun et son premier bâtiment siège avait été construit en 1965.

II.1.2 Situation démographique

La population de la Commune de Tignère est de 59 543 habitants dont 28 670 hommes et 30 873 femmes (BUCREP 2005, enquêtes de terrain), soit 15 189 habitants en milieu urbain et 44 354 en milieu rural. La répartition par groupe spécifique montre un nombre élevé de la population jeune comprise entre 15-34 ans (34,7%) tant en milieu urbain que rural.

II.1.3 Situation géographique

D'une superficie de 5 000 km², la Commune de Tignère est limitée au Nord par la Commune de Poli, au sud par la Commune de Tibati ; à l'Est par la Commune de Martap ; à l'Ouest par la Commune de Mayo Baléo. Elle est constituée de 49 villages.

Avec une altitude moyenne de 1100 m, l'arrondissement de Tignère a une morphologie dominée

par des massifs et des plateaux profondément disséqués par des vallées et des plaines alluviales.

Parmi les massifs, le Tchabbal Mbabo est le plus imposant. À Tondé wandou où il culmine à 2 460 m d'altitude, une extrusion volcanique domine le plateau sommital qui s'étend, en demi-cercle, sur environ 10 km de long et donne la morphologie d'amphithéâtre ouvert vers le Nord-Est (Figure 2).

Au Nord de Tignère, le Tchabbal Gandaba s'étire sur une cinquantaine de kilomètres en arc de cercle. Il sépare le bassin du Faro de la plaine koutine. Cette chaîne montagneuse se termine au Nord par le Tchabbal Lambang qui surplombe la plaine de la Bénoué par un dénivelé de près de 500 m. Plus à l'Est, s'étend le Mont Djinga.

De part et d'autre de ces massifs, le relief est dissymétrique. Vers le Sud, c'est un escarpement festonné de 600 m de commandement qui s'ouvre sur la vallée du Dodéo. Vers le Nord, le relief se présente en une série de hautes tables basaltiques d'une quinzaine de km de long marquées par des pointements rocheux et séparées les unes des autres par des vallées à profil convexe de plusieurs dizaines de mètres de dénivelé (Figure 2).

Carte 1:Profil topographique de la Commune de Tignère

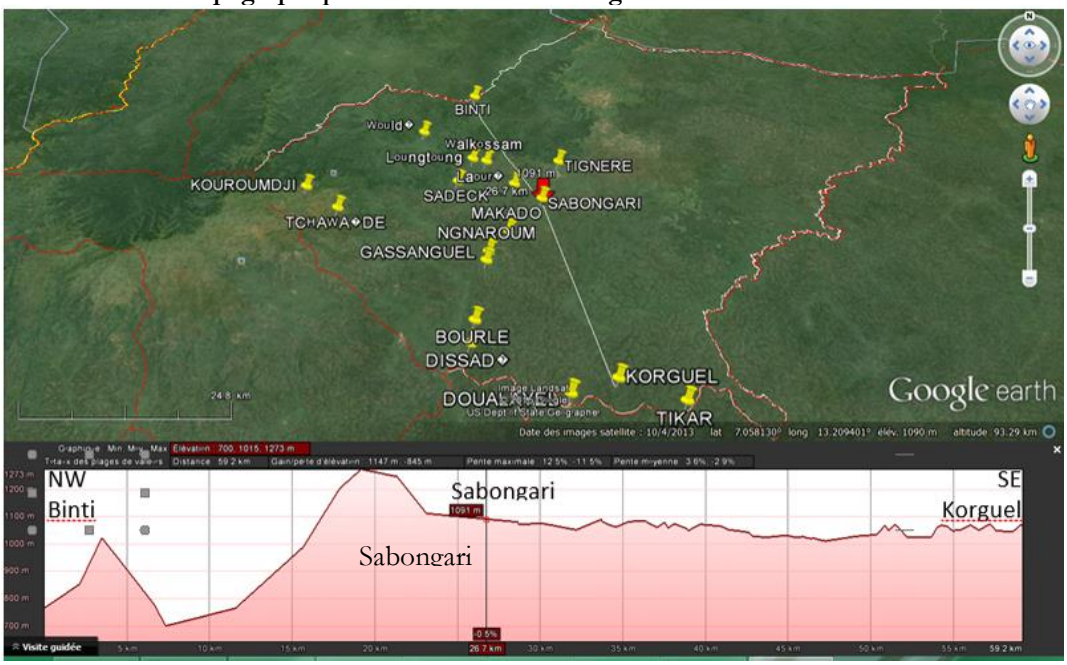

Source : PCD Tignere 2015

Le climat de la localité de Tignère est de type soudano-guinéen avec deux saisons :

- Une saison des pluies qui dure 7 à 8 mois, d'avril à octobre. Il peut y avoir quelques précipitations au mois de mars, mais la saison de fortes précipitations commence en avril.
- Une saison sèche de 4 à 5 mois qui va de mi-novembre à mi-mars. Néanmoins il existe des années où les pluies s'arrêtent en octobre.

Pendant la saison sèche, les nuits sont très froides. Les seuils critiques de température (10°C) sont atteints en décembre et en janvier. Pendant les mois de février et mars, on enregistre les

températures les plus élevées qui peuvent atteindre 37°C. Cependant la température moyenne de l'année reste à 22°C.

Pour ce qui est du sol, on rencontre deux principaux types de sols :

- les sols ferralitiques qui sont les plus dominants moins propices à l'agriculture présents sur les collines,
- les sols sablo-argileux dans la plaine qui sont très propices à l'agriculture et à l'herbe à bétail.

La Commune de Tignère présente un important réseau hydrographique (Figure 3). Le Faro, principal cours d'eau de la région prend sa source dans l'Arrondissement. Les autres cours d'eau de la localité sont : le *mayo garbaya*, le *mayo béeli*, le *mayo mbakana, le faro, me mayo poutchou, mayo-tignère, mayo-taparé, mayo-sang*.

Ces cours d'eau et leurs affluents permettent aux populations non seulement de s'approvisionner en eau domestique mais aussi jouent un rôle important dans les activités agropastorales.

Dans la Commune de Tignère les formations végétales s'organisent souvent en mosaïques complexes en fonction de la pente, du drainage, de la nature et de l'épaisseur des sols. Mais, il semble qu'elles aient subi une forte action humaine, les sociétés ayant marqué les paysages par une longue pratique de la chasse, de l'agriculture et de l'élevage.

Sur le Tchabbal Mbabo où la pression humaine est essentiellement pastorale, l'escarpement du Dodéo présente, en dessous de 1 200 m d'altitude, des galeries forestières denses et des savanes arborées. Sur le plateau sommital, ces forêts galeries cloisonnent des prairies montagnardes selon un maillage plus ou moins serré à l'ouest tandis qu'à l'est, elles sont remplacées par des étendues marécageuses liées à des barrages de coulées volcaniques.

Sur les versants externes, les contreforts du massif jusqu'à environ 1700 m d'altitude sont couverts de savanes arborées ou arbustives. Les savanes à *Daniellia oliveri* s'étendent jusqu'à 1 300 m d'altitude. Puis, jusqu'à 1 500 m, c'est *Lophira lanceolata* (faux karité) qui domine. A partir de cette altitude, *Lophira* cède la place à *Syzygium guineensis* dans les vallées tandis que sur les versants prédominent *Combretum sp.*, *Terminalia glaucescens* et les *Cussonia barteri*. Sur certaines pentes domine *Harungana madagascariensis* sous forme de fourrés et en pieds isolés. Boutrais (1995) voit en ces fourrés la manifestation d'une longue occupation pastorale. À partir de 1 700 m, *Croton machrostachyus* devient dominant avant de céder place aux prairies montagnardes.

Le couvert herbacé présente, lui aussi, un étagement altitudinal. Sur les contreforts du massif, les versants sont occupés par *Hyparrhenia sp.* et *Pannicum phragmitoïdes* tandis que dans

les bas-fonds prédominent les *Pennisetum purpureum*. De 1 300 m à 1 600 m, *Urelytrum sp.*, l'espèce dominante, cède la place essentiellement à *Sporobolus africanus*, puis à *Croton machrostachyus* au fur et à mesure que l'on gagne en altitude. Cette végétation herbacée est de plus en plus remplacée par le Bokassa Grass (*Chromolaena odorata*) qui menace gravement les pâturages de plateaux de piedmont.

Les espèces ligneuses principales sont : *Isoberlinia doka, Isobertina doka, Khaya senegalensis, Pygeum africana, Fagara tasmani, Afzelia africana, Daniela oliveri, Harungana madagascariensis, Hymenocardia acida, Lophira lanceolata, Terminalia macroptera, Acacia spp***.** Le tapis herbacé est composé des *Hyparrhenia spp, Aristida kertingii, Landetia flavida* et *Andropogons spp.* (Yonkeu, 1993 ; Boulais, 1995).

Photo 2. 1 : Végétation dominée par de grands Lophira lanceolata

Source : PCD Commune de Tignere

Les savanes arbustives rencontrées autour des villages constituent les formes de dégradation anthropiques de ces espèces végétales. Les espèces dominantes sont : Le *Combretum glutinosum, Terminalia spp, Combretum nigricans, Daniella oliveri*.

Concernant les unités écologiques, la grande partie du territoire de la Commune de Tignère est située sur les hauts plateaux de l'Adamaoua. On y distingue plusieurs ensembles éco-géomorphologiques :

- des hauts plateaux dans les zones d'élevage ;
- des plaines inondables et de zones marécageuses où se pratiquent la grande partie des activités agricoles et la transhumance ;
- une savane arborée et arbustive où se trouvent plusieurs ranches dont celui de la SODEPA ;
- une grande réserve faunique.

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

Les activités économiques dans la Commune de Tignère concernent l'agriculture, l'élevage, la pêche, la chasse et le commerce.

- ✓ Parlant de l'agriculture, elle est pratiquée dans les plaines koutine, Douro et le long de quelques cours d'eau. Les principales cultures sont : le maïs, l'arachide et le haricot. Les associations de cultures entre maïs et haricot sont souvent pratiquées. Cette agriculture n'est pas intensive. Elle est de type familial. Les intrants agricoles chimiques ne sont pas utilisés. La fumure organique constituée de la bouse de vache et des parcs de saison sèche reste la seule façon d'améliorer la fertilité des sols.
  - ✓ Pour ce qui est de l'élévage, c'est l'activité principale dans la Commune. Elle est pratiquée

plus par les *Peuhls* et les *Nyem- nyems*. Le mode d'élevage est semi- extensif. Les centres zootechniques, placés dans les différentes communautés, sont au service des éleveurs. La Commune de Tignère est aujourd'hui un grand centre d'élevage bovin. Son climat et sa végétation naturelle dominée par la savane herbacée et la faible densité de population sont des atouts qui en font une région à vocation pastorale et agricole. L'installation de la SODEPA (Société de Développement des Productions Animales) dans cette région est une conséquence de ces atouts.

- ✓ La pêche est une activité presque inexistante dans la Commune de Tignère. Toutefois certaines populations riveraines sillonnent les longs des rivières telles que le *Faro,* le *Mayo Béeli* avec leurs lignes afin d'attraper quelques poissons. Ceux-ci sont destinés à la consommation familiale. En général les poissons rencontrés dans la zone proviennent du *Djérem* (région de Tibati).
- ✓ La chasse est plus pratiquée par les populations Bayas.
- ✓ Le commerce est une activité très développée dans la région. Il est pratiqué par les peuples Haoussas et les kanouris qui sont originaires du Nigeria et de l'Extrême nord. Les commerçants parcourent les marchés périodiques chaque semaine. Ce sont : Garbaya Yelwa qui se tient le mardi, Sadeck le mercredi, Libong le samedi, Tignère le dimanche, Gassanguel le jeudi, Doualayel les vendredis et mardi.

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

Dans le cadre de la décentralisation et son application effective sur le terrain, des compétences particulières et des moyens appropriés dans divers domaines de développement social ont été transférées par l'Etat aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) aux travers de nombreux textes et lois tels que la loi n° 2004/017 du 22 Juillet 2004 portant orientation de la décentralisation,

Le décret n°2010/0239/PM du 26 février 2010, Le décret N°2010/0246/PM, Décret n°095/013 du 07 février 1995. A ce titre, l'on peut citer entre autres :

En matière d'éducation

- La création conformément à la carte scolaire, la gestion, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la Commune ;
- Le recrutement et la prise en charge du personnel d'appui desdites écoles ;
- La participation à la gestion et à l'administration des lycées et collèges de l'Etat et de la région par le biais des structures de dialogue et de concertation.

En matière de santé, il s'agit de la construction, de l'équipement et la gestion des Centres de Santé Intégrés (CSI). Les Maires assurant la présidence des comités de gestion des hôpitaux de district et des CMA.

En matière d'alphabétisation

- L'exécution des plans d'élimination de l'analphabétisme, en relation avec l'administration régionale ;
- La participation à la mise en place et à l'entretien des infrastructures et des équipements éducatifs.

En matière de formation technique et professionnel

- L'élaboration d'un plan prévisionnel local de formation et de recyclage ;
- L'élaboration d'un plan communal d'insertion ou de réinsertion professionnelle ;
- La participation à la mise en place, à l'entretien et à l'administration des centres de formation.

Par ailleurs, des modalités d'exercice de ces compétences ont été fixées permettant aux collectivités d'alimenter en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat.

En matière de développement local

- La Commune a une mission générale de développement local et d'amélioration du cadre et des conditions de vie de ses habitants. Elle peut en plus de ses moyens propres, solliciter le concours des populations conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.
- Les comités de gestion des formations sanitaires sont chargées de Participer à la détermination des besoins des CSI ; élaborer le budget du CSI avec le Chef de la formation sanitaire ; Assurer et contrôler la gestion des ressources financières, matérielles, humaines et des médicaments du CSI ; Participer aux Assemblées Générales au niveau du district de santé ; Organiser les réunions de l'Assemblée Générale ; Rendre compte à l'AG.
- Les Communes assurent la maîtrise d'ouvrage et la gestion des points d'eau (puits et forages).

II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

Dans cette partie, il est question de présenter les données collectées auprès de la Commune dans le secteur d'approvisionnement en eau potable, santé, éducation et certains services communaux tout en procédant à une analyse comparative avec les données collectées dans les administrations sectorielles, notamment le Ministère de l'Eau et d'Energie (MINÉE), le Ministère de l'Education de Base (MINEDUB), et le Ministère de la santé Publique (MINSANTÉ).

II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

Tableau 2. 1 : Etat des lieux des points d'eau dans la Commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type		Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel	
	Commune	DD MINEE	Commune	DD MINEE	Commune	DD MINEE	Commune	DD MINEE
Puits avec pompe à motricité humaine	22	4	8	2	22	4	8	2
Puits avec pompe électrique	0	0	0	0	0	0	0	0
Forages avec pompe à motricité humaine	80	96	45	73	45	96	25	73
Forage avec pompe électrique	2	4	2	4	2	4	1	4
Borne-fontaine	2	0	2	0	2	0	2	0
Source	4	3	3	3	4	0	2	0
Réseau d'adduction d'eau communal	3	0	1	0	1	0	1	0

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

Le **Tableau 2.1** présente l'état des lieux des points d'eau dans la Commune de Tignere, de ce tableau, il ressort que cette Commune déclare avoir 22 puits avec pompe à motricité humaine dont 8 sont fonctionnels. Ces 22 puits avec pompe à motricité humaine disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion mais seulement 8 sont fonctionnels. Par contre, la Délégation Départementale de l'Eau et d'Energie (DDMINEE) déclare 4 puits du même type dont 2 seulement sont fonctionnels. Ces 4 puits avec pompe à motricité humaine disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion mais 2 sont fonctionnels. De plus, pour ce qui est du forage avec pompe électrique, la Commune de Tignère déclare avoir 2, tous fonctionnels et disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion mais un seul de ce mécanisme d'entretien et de gestion est fonctionnel tandis que la DDMINEE dispose de 4 points d'eau potable de ce type fonctionnel et disposant tous d'un mécanisme de fonctionnement et de gestion aussi fonctionnel. Il ressort aussi du même tableau que, ladite Commune dispose de 3 réseaux d'adduction d'eau communal dont un seul est fonctionnel et dispose d'un mécanisme d'entretien et de gestion qui fonctionne par contre aucun point d'eau potable de ce type n'a été déclaré par la DDMINEE. Force est de constater qu'il y'a un écart entre les données de la Commune et celles de la Délégation Départementale du MINEE pour la VINA

d'où la nécessité que les deux services travaillent en collaboration pour l'harmonisation des chiffres.

II.3.2 Secteur santé

Tableau 2. 2 :Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la Commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la Commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement (Oui/Non)				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser) _____
Centre de santé / Centre de santé intégrée	8	8	8	OUI	Non	Non	Non	Oui	Oui
Centre Médical d'Arrondissement	1	1	1	OUI	Non	Non	Non	Oui	Oui
Hôpital de district	1	1	1	OUI	Non	Non	Non	Oui	Non
Hôpital régional	0	0	0	///					
Hôpital de référence	0	0	0	///					
Formation sanitaire privée	0	0	0	///					
Autres (à préciser)	0	0	0	///					

Source: Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

Il ressort du tableau 2.2 que la Commune de Tignere dispose de 8 Centres de santé/Centre de Santé Intégrés, d'un Centre Médicaux d'Arrondissement et d'un hôpital de district. Toutes ces formations sanitaires sont fonctionnelles et reçoivent aussi toutes l'accompagnement de la Commune dans leurs entretiens et leurs gestions. L'appui logistique est la nature de leurs principaux accompagnements bien qu'elles en bénéficient d'autres de la part de la Commune. En outre, toutes ces formations sanitaires disposent d'un COSA ou COGES fonctionnels.

II.3.3 Secteur de l'éducation

Tableau 2. 3 : Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la Commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	9	7	0	3	7
	Privé laïc	///	0	0	0	///
	Privé confessionnel	///	0	0	0	///
	Ecole de parents	///	1	1	1	///
Primaire	Public	54	54	1	38	2
	Privé laïc	///	0	0	0	///
	Privé confessionnel	///	1	0	1	///
	Ecole de parents	///	7	4	1	///
Secondaire	Public	6	6	0	6	6
	Privé laïc	///	0	0	0	///
	Privé confessionnel	///	0	0	0	///
	Ecole de parents					

Source: Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

Les données collectées auprès de l'Inspection d'Arrondissement de l 'Éducation de Base pour Tignere présente l'état des lieux des services de l'éducation au niveau maternel et primaire. Pour ce qui concerne le cycle maternel, il convient de noter que la Commune de Tignere dispose de 7 écoles maternelles publiquess toutes opérationnelles et disposant d'une APEE fonctionnelle pourtant la carte scolaire en demande 9. Il existe dans cette Commune une seule école primaire des parents fonctionnelle.

Par contre dans le cycle primaire, la Commune dispose de 54 écoles primaires Publics comme prévoit la carte scolaire. Parmi ces écoles primaires Publics, une seule est non opérationnelle, 38 sur 54 écoles primaires Publics sont construites en matériaux définitifs et 2 seulement disposent d'une APEE fonctionnelle.

S'agissant de l'état des lieux d'enseignement aux secondaires, les données de la Délégation Départementale du MINSEC du FARO ET DEO font mention de 6 établissements secondaires telle que prévue par la carte scolaire. Tous sont opérationnels et disposent d'une APEE fonctionnelle

II.3.4 Secteur des services communaux

Tableau 2. 4 : Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service (Oui/Non)	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	///
Délivrance des documents d'urbanisme	Oui	15
Aménagement des voiries	Oui	///
Gestion des déchets / Assainissement	Oui	///
Légalisation des documents	Oui	90
Authentification des documents	Oui	///
Hygiène et salubrité	Oui	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Oui	
Aménagement des aires de jeux	Oui	
Eclairage public	Oui	
Transport public	Non	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	
Autres (à préciser) _____	Non	

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

Il ressort du tableau 2.4 que la Commune de Tignere ne dispose pas du service de Transport public et qu'elle dispose du service d'établissement d'acte d'état-civil, d'aménagement des voiries, de légalisation des documents, d'authentification des documents, d'hygiène et salubrité, d'aménagement des aires de jeux, d'éclairage public et d'assistance et appuis aux personnes socialement vulnérables. De tous ces services qu'elle dispose, il n'y a que les services Délivrance des documents d'urbanisme et de Légalisation des documents que les délais des services demandés par les usagers sont connus et se chiffrent respectivement à 15 jours et 90 jours. La non déclaration du délai pour le service d'établissement d'actes d'état civil s'explique par le fait qu'il existe trois types d'acte que sont l'acte de naissance, l'acte de mariage et l'acte de décès dont les délais ne sont pas définis car dépendant de la disponibilité des registres pour ce qui est des actes de naissance, de l'effectif et compétences du personnel.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVÉS DANS LES SECTEURS CIBLES

Ce chapitre présente les différents résultats de l'enquête auprès des ménages dans le cadre de Scorecard. Il se décline en cinq grandes parties à savoir :

1. La description de la population enquêtée ;
2. L'approvisionnement en eau potable ;
3. Les services de santé ;
4. Les services de l'éducation ;
5. La présentation des services offerts dans l'institution communale

III.1 Description de la population enquêtée

L'échantillon de l'enquête sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) réalisée dans la Commune de Tignère était constitué de 269 ménages. Par ménage, on entend une personne ou un ensemble de personnes apparentées ou non, vivant sous un même toit (maison, concession, etc.) et prenant généralement leur repas ensemble, mettant tout ou une partie de leur revenu en commun pour faire face à leurs besoins, et reconnaissant l'autorité d'une personne parmi elles appelée chef de ménage. Au total, 269 ménages ont été effectivement enquêtés, soit un taux de couverture de l'échantillon de 100%. Le questionnaire était adressé prioritairement au chef de ménage mais à l'absence de celui-ci, il était administré à tout autre membre du ménage présent et capable d'apporter des réponses aux questions posées.

La structure globale de la répartition de la population enquêtée selon le lien avec le chef des ménages dans la Commune de Tingère indique que la plupart des personnes enquêtées sont chef de ménage ou conjoint (e) du chef de ménage. En effet, sur l'ensemble des personnes enquêtées dans la Commune, la part des personnes chef de ménage est de 62,1% et celle des personnes ayant un lien de conjoint (e) du chef de ménage est de 28,3%. Toutefois on note aussi que 3,7% des répondant sont fils/filles du chef ou de son/sa conjoint (e). Suivant le milieu de résidence, on note que 66,7% des personnes enquêtées en milieu rural sont chef des ménages, 27% sont conjoints (es) du chef de ménages et en milieu urbain 55,5% sont chef de ménage et 30% sont conjoints (es) du chef des ménages. Par ailleurs 2,5% des répondants résidants en milieu rurale sont fils/fille du chef de ménage

ou de son/sa conjoint (e) contre 3,7% en milieu urbain.

Tableau 3. 1 : Répartition (%) dans la Commune des personnes enquêtées selon le lien de parenté avec le chef de ménage suivant le milieu de résidence et le sexe

		Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage						
		Chef de Ménage	*Conjoint (e) du Chef de Ménage*	*Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)*	*Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)*	*Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)*	*Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)*	*Total*
Strate de résidence	**Urbaine**	55,5	30,0	5,5	2,7	5,5	0,9	*100,0*
	Rurale	66,7	27,0	2,5	0,0	2,5	1,3	*100,0*
	Total	62,1	28,3	3,7	1,1	3,7	1,1	*100,0*

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

Dans les ménages enquêtés, ceux ayant été interviewés sont regroupés par tranche d'âges. Les caractéristiques des répondants ainsi regroupés ont permis de relever sur l'ensemble de la Commune 37,3% des répondants hommes et 42,8% des répondants femmes qui ont un âge compris entre 20 ans et moins de 35 ans. La proportion des répondants de plus de 50 ans s'élève à 15,5% pour les hommes et de 20,1% pour les femmes. La proportion des répondants hommes de moins de 20 ans est de 8,2% contre 2,5% de répondants femmes de la même tranche d'âge. Quant à la répartition par groupes d'âge selon le milieu de résidence, les données montrent que 29,8% des répondants hommes dont l'âge est compris entre 20 ans et moins de 35 ans résident en milieu urbain contre 26,8% de répondants hommes qui résident en zone rurale ; alors que la proportion des personnes enquêtées de la même tranche d'âge et résidants en milieu rural est de 26,8%.

Tableau 3. 2 : Répartition (%) dans la Commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

Groupe d'âges du répondant	Urbain		Rural		Ensemble	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Moins de 20 ans	7,0	9,4	2,1	3,2	8,2	2,5
[20 - 35[	29,8	49,1	26,8	46,8	39,1	34,6
[35 - 50[	49,1	24,5	48,5	33,9	37,3	42,8
Plus de 50 ans	14,0	17,0	22,7	16,1	15,5	20,1
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

III.2 Approvisionnement en eau potable

Cette partie renseigne sur la perception des ménages enquêtés dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable notamment la disponibilité et l'utilisation des services, l'appréciation de leur coût et qualité par les ménages, les raisons de non satisfaction des populations et les principales attentes en matière de service de l'approvisionnement en eau potable.

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la Commune

De l'ensemble des ménages enquêtés, 66,2% déclarent que le type de point d'eau qui est disponible dans leur village/quartier est le puits à ciel ouvert, 60,6% affirment plutôt que c'est le forage avec pompe à motricité humaine, 21,2% disent que c'est la rivière. La proportion des ménages enquêtés qui déclarent disponible le puits avec pompe à motricité humaine est de 12,2% alors que 0,4% déclarent que le type de point d'eau dans le village/quartier est la source.

Tableau 3. 3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	**Type de point d'eau disponible dans le village / quartier**									
	Puits avec pompe à motricité humaine	*Puits avec pompe électrique*	*Puits à ciel ouvert*	*Forage avec pompe à motricité humaine*	*Borne-fontaine*	*Source*	*Marre*	*Réseau d'adduction d'eau*	*Adduction en eau potable*	*Rivière*
Urbain	16,4	0,9	52,7	89,1	0	0	0	0	0	16,4
Rural	9,4	0	75,5	40,9	0	0,6	0,6	0	0	24,5
Ensemble	12,3	0,4	66,2	60,6	0	0,4	0,4	0	0	21,2

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

En ce qui concerne l'utilisation d'une source d'eau publique, 69,1% des ménages interrogés déclarent qu'ils utilisent une source d'eau publique. De ces ménages, la part des ménages qui utilisent un forage avec pompe à motricité humaine comme principale source d'approvisionnement en eau s'élève à 62,9%, 28,5% de ces ménages disent qu'ils utilisent un puits avec pompe à motricité humaine, et celle des ménages utilisant un puits avec pompe à motricité humaine est de 3,8% et 7,5% des ménages enquêtés ont plutôt déclaré que leur principal point d'eau publique est la rivière, alors que 0,5% disent que c'est une source.

Tableau 3. 4 : Utilisation d'une source d'eau publique

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique	Principale source d'approvisionnement en eau					
		Puits avec pompe à motricité humaine	*Puits avec pompe électrique*	*Forage avec pompe à motricité humaine*	*Source*	*Rivière*	***Total***
Urbain	87,3	17,7	0	81,3	0	1,0	**100,0**
Rural	56,6	40,0	1,1	43,3	1,1	14,4	**100,0**
Ensemble	69,1	28,5	0,5	62,9	0,5	7,5	**100,0**

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la Commune

S'agissant de la disponibilité du point d'eau utilisé au cours de l'année, 60,2% des ménages interrogés déclarent que le point d'eau utilisée est disponible toute l'année et 62,1% disent qu'ils ont accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée. En ce qui concerne la répartition des ménages interrogés suivant la principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée, on note que 63,5% des ménages interrogés disent que c'est le forage avec pompe à motricité humaine, 26,9% disent que c'est le puits avec pompe à motricité humaine, 8,4% pour la rivière, et 0,6% pour le puits avec pompe à motricité électrique.

Tableau 3. 5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année	Proportion (%) de ménages ayant accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée	Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée					
			Puits avec pompe à motricité humaine	*Puits avec pompe électrique*	*Forage avec pompe à motricité humaine*	*Source*	*Rivière*	*Total*
Urbain	77,3	78,2	15,1	0	83,7	0	1,2	100,0
Rural	48,4	50,9	39,5	1,2	42,0	1,2	16,0	100,0
Ensemble	60,2	62,1	26,9	0,6	63,5	0,6	8,4	100,0

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

Pour ce qui concerne la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau, 31,6% de ménages interrogés dans la Commune déclarent que cette fréquence correspond à leur besoin en eau. Selon la fréquence de disponibilité de la principale source

d'approvisionnement en eau, 73,7% des ménages disent que la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement est de deux fois, 21,1% disent que c'est trois fois et 5,3% disent plutôt que c'est une fois. Le tableau 3.6 suivant en est une illustration de la situation.

Tableau 3. 6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau			
		Une fois	*Deux fois*	*Trois fois*	*Total*
Urbain	30,0	10,0	50,0	40,0	100,0
Rural	33,3	0	100,0	0	100,0
Ensemble	31,6	5,3	73,7	21,1	100,0

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la Commune

S'exprimant sur les fréquences des pannes du principal type de point d'eau utilisé , 51,1% des ménages déclarent que le principal point d'eau publique qu'ils utilisent a été en panne au cours des 6 derniers mois précédant la date de l'enquête. Pour 62,1% de ces ménages, le temps mis pour la réparation de la panne se situe entre une semaine et un mois, 15,8% disent que le point d'eau public a été réhabilité entre un mois exclu et trois mois et 14,7% déclarent que la panne a été réparée en moins d'une semaine.

Tableau 3. 7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d'eau a été panne au cours des 6 derniers mois	Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau					
		Moins d'une semaine	*Entre une semaine et un mois*	*Entre un mois exclu et trois mois*	*Plus de trois mois*	*Pas encore*	*Total*
Urbain	54,2	11,5	67,3	9,6	9,6	1,9	100,0
Rural	47,8	18,6	55,8	23,3	2,3	0	100,0
Ensemble	51,1	14,7	62,1	15,8	6,3	1,1	100,0

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

En cas de panne du principal point d'eau publique 22% des ménages utilisant ce point d'eau déclarent que c'est la Commune qui est l'acteur de remise en service du principal type de point d'eau ; 15,6% font savoir que c'est le Chef de village/quartier qui s'est investi pour le dépanner. Tandis que 7,5% disent que c'est le comité de gestion qui l'a remis en service.

Tableau 3. 8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

Milieu de résidence	Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						
	Commune	*Etat*	*Elite*	*Comité de gestion*	*Chef de village / quartier*	*CAMWATER /SNEC/CDE*	*Total*
Urbain	29,2	3,1	1,0	6,3	13,5	0	53,1
Rural	14,4	1,1	1,1	8,9	17,8	0	43,3
Ensemble	22,0	2,2	1,1	7,5	15,6	0	48,4

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

De l'ensemble des ménages enquêtés, 54,3% désignent la communauté comme l'intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal point d'eau tandis que 30,1% désignent la Commune. Aucun ménage sur 100 interrogés ne désigne la CAMWATER comme l'intervenant dans la gestion et la maintenance du principal point d'eau tandis que 16,1% déclarent que c'est le COGES.

Figure 3. 1:Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

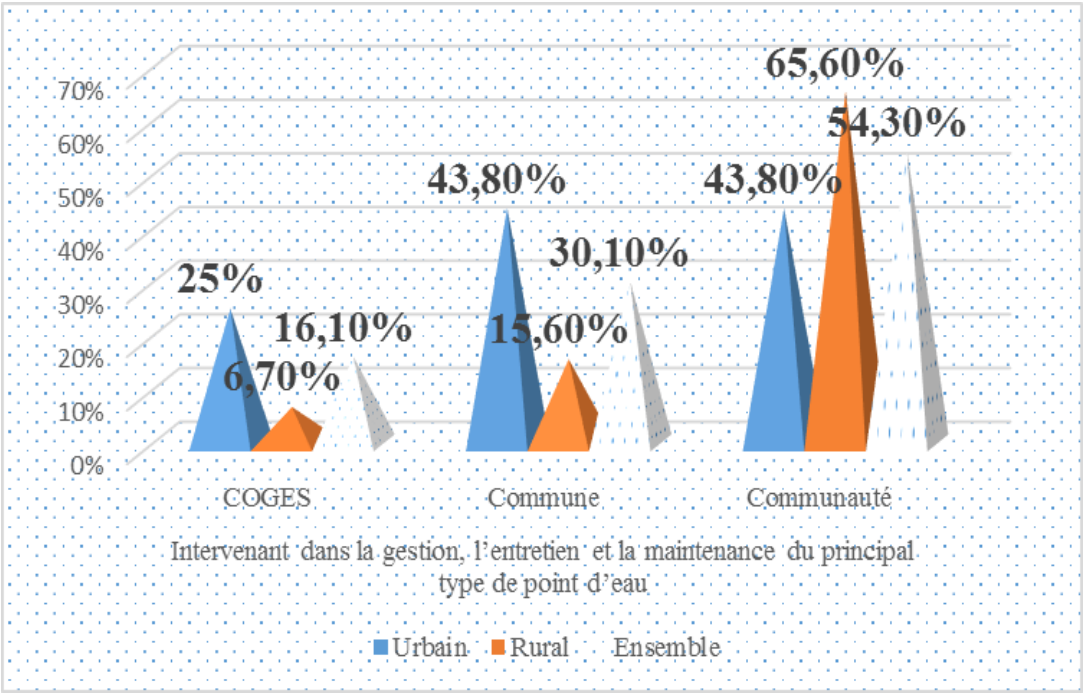

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

Parmi les ménages interrogés dans la Commune, 0,5% disent qu'ils contribuent financièrement au fonctionnement du COGES pour un montant moyen de 5200 FCFA. De ceux-là aucun ménage sur 100 ne trouve le montant élevé. En outre, la part des ménages qui contribuent financièrement par semaine au fonctionnement du COGES s'élève à 100%.

Tableau 3. 9 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES	Montant moyen de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES	
				Semaine	Total
Rural	1,1	5200,0	0	100,0	100,0
Ensemble	0,5	5200,0	0	100,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la Commune

L'ensemble des ménages enquêtés dans la Commune parcourent en moyenne 474,4 mètres pour s'approvisionner en eau dans une source publique. Le temps mis pour arriver au point d'eau est en moyenne de 11,9 minutes. En moyenne, un ménage a l'habitude de trouver environ 11 personnes au point d'eau et doit attendre 11,5 minutes en moyenne pour pouvoir s'approvisionner en eau. En ce qui concerne l'appréciation faite par les ménages du service rendu par la principale source d'approvisionnement en eau, 50% disent que c'est bon, 19,4% déclarent que c'est passable, 16,1% jugent plutôt que c'est mauvais, 8,1% déclarent que c'est très bon et 5,9% déclarent que c'est très mauvais.

Tableau 3. 10 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

Milieu de résidence	Distance moyenne du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	Temps moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau	Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau				
					Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais
Urbain	599,2	15,0	7,0	11,9	9,4	54,2	18,8	14,6	3,1
Rural	341,3	8,6	5,1	11,1	6,7	46,7	20,0	17,8	8,9
Ensemble	474,4	11,9	6,1	11,5	8,1	50,5	19,4	16,1	5,9

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

Parmi les ménages déclarant utiliser un point d'eau, 25,8% affirment que cette eau a un goût, 25,3% ont déclaré que cette eau a une odeur et 24,2% disent qu'elle a une couleur.

Figure 3. 2: Proportion (%) des ménages dans la Commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

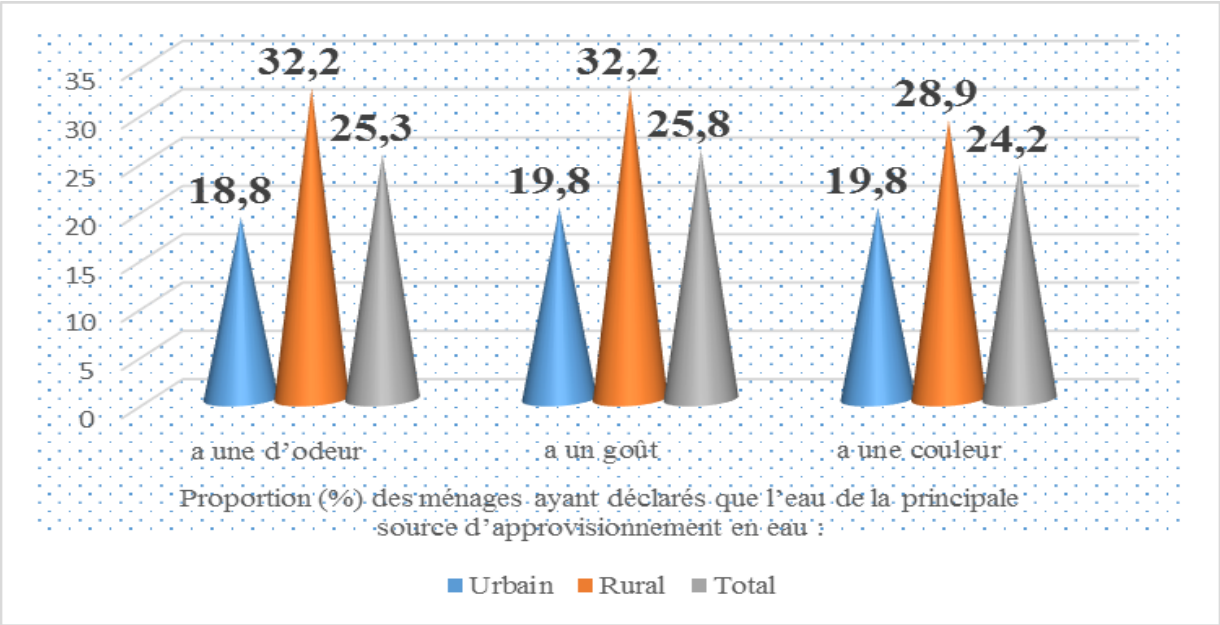

***Source* : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022**

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la Commune

De l'ensemble des ménages enquêtés, 19% déclarent avoir exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois. De ceux-là, 78,4% ont exprimé leur besoin à l'endroit du Maire, 58,8% se sont orientés vers le chef de village/quartier. Tandis que 19,6% disent qu'ils ont adressé leur demande à une élite. En même temps, 11,8% déclarent s'être rapprochés d'une autorité administrative/Etat. Suivant leur

milieu de résidence, 15,7% des ménages en milieu rural déclarent avoir exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois parmi lesquels 72% se sont adressés au chef de village/quartier, 60% au Maire et 16% à l'autorité administrative. Alors qu'en milieu urbain des 23,6% ayant exprimé un besoin en approvisionnement en eau potable, 96,2% ont exprimé leur besoin au Maire, 46,2% au chef de village/quartier, 26,9% au comité de gestion du point d'eau. Par ailleurs, on a 15,7% de ménages interrogés dans la Commune dont le besoin exprimé en eau a été satisfait. Suivant le milieu de résidence, 15,4% déclarent que leur besoin exprimé en eau en milieu urbain a été satisfait et par contre en milieu rural, c'est 16% de ménages qui déclarent que leur besoin exprimé en eau a été satisfait.

Tableau 3. 11 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :								Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
		Au Maire	A l' Etat	A une élite	Au Comité de gestion du point d' eau	Au Chef de village/ quartier	A l' Autorités administratives	A Camwater/SNEC	A Autre	
Urbain	23,6	96,2	11,5	26,9	26,9	46,2	7,7	,0	,0	15,4
Rural	15,7	60,0	12,0	12,0	,0	72,0	16,0	,0	,0	16,0
Ensemble	19,0	78,4	11,8	19,6	13,7	58,8	11,8	,0	,0	15,7

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

Les ménages ayant exprimé un besoin en eau mettent un temps moyen d'un mois pour être satisfaits de leurs besoins exprimés et parmi ces ménages, 75% déclarent que le besoin exprimé a été satisfait en moins d'un mois et 25% de ces ménages disent qu'ils ont été satisfait après plus de trois mois.

Tableau 3. 12 : Répartition dans la Commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

Milieu de résidence	Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau		
		Moins d'un mois	Plus, de trois mois	**Total**
Urbain	0,0	100,0	0,0	100,0
Rural	2,1	50,0	50,0	100,0
Ensemble	1,1	75,0	25,0	**100,0**

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

Par rapport au service global d'approvisionnement en eau dans la Commune, 56,9% des ménages enquêtés déclarent être non satisfaits de

l'approvisionnement en eau dans leur localité. De cette proportion, 49,7% avancent la raison d'insuffisance des points d'approvisionnement, 44,4% déplorent le défaut/lenteur de maintenance en cas de panne, 37,3% avancent la raison d'éloignement du point d'eau, 35,3% accusent la mauvaise qualité de l'eau alors que 25,5 % des ménages disent que c'est à cause de la mauvaise gestion du point d'eau. Par ailleurs, 57,9% des ménages interrogés en milieu rural sont non satisfaits de l'approvisionnement pour la principale raison de la mauvaise qualité de l'eau et 46,7% de ménages donnent comme principale raison l'insuffisance des points d'approvisionnement tandis que 55,5% des ménages en milieu urbain disent être non satisfaits de l'approvisionnement en eau et 96,8% avancent aussi comme raison principale l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau.

Tableau 3. 13: Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
		Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autre
Urbain	55,5	45,9	32,8	54,1	26,2	52,5	26,2	1,6
Rural	57,9	31,5	37,0	46,7	25,0	39,1	5,4	19,6
Ensemble	56,9	37,3	35,3	49,7	25,5	44,4	13,7	12,4

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Comme Actions des ménages dans la Commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable, 77% se sont engagé à faire une Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire, 29,4% sont prêt à s'engager à faire un Don du site de construction d'un point d'eau supplémentaire, 22,7% sont prêts à s'engager à faire un Plaidoyer auprès des donateurs, 19% se sont engagés à faire une Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau dans la localité.

Tableau 3. 14 : Actions des ménages dans la Commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
	Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autres
	Contribution pour la construction d' un point d' eau supplémentaire	Donation du site de construction d' un point d' eau	Plaidoyer auprès des donateurs	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d' eau	Encouragement à l' intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des comptes-rendus sur la gestion du point d' eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l' artisan réparateur chargé de la maintenance du point d' eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l' eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d' insalubrité qui impactent la qualité de l' eau	
Urbain	69,1	27,3	18,2	9,1	21,8	6,4	0,0	2,7	0,9	1,8	11,8
Rural	82,4	30,8	25,8	11,3	17,0	6,3	0,6	0,6	0,0	1,3	2,5
Ensemble	77,0	29,4	22,7	10,4	19,0	6,3	0,4	1,5	0,4	1,5	6,3

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

III.3 Services de santé

Cette partie du rapport renseigne sur la perception des ménages enquêtés dans le domaine de la santé, notamment la disponibilité et l'utilisation des services, leur appréciation par les ménages, les raisons de non satisfaction des populations et les principales attentes en matière de service de sante

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la Commune

S'agissant de l'utilisation des formations sanitaires dans la Commune, 99,6% des membres des ménages enquêtés déclarent qu'ils se rendent le plus souvent dans une formation sanitaire publique et 0,4% se rendent le plus souvent dans les formations sanitaires privées. Selon leur milieu de résidence, 99,4% de ménages interrogés en zone rurale déclarent qu'ils se rendent le plus souvent dans les formations sanitaires publiques et 0,6% dans les FOSA privées. Par ailleurs, en milieu urbain, de tous les ménages interrogés, tous déclarent se rendre le plus souvent dans les FOSA publiques.

Tableau 3. 15 : Répartition (%) dans la Commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Répartition (%) dans la Commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge		
	Public	Privé confessionnel	Total
Urbain	100,0	0	100,0
Rural	99,4	0,6	100,0
Ensemble	99,6	0,4	100,0

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

Pour ce qui concerne la raison de choix du type de formation sanitaire privé, tous les ménages interrogés évoquent la distance, l'accueil, la disponibilité des médicaments et des personnels et le coût comme des principales raisons.

Tableau 3. 16 : Proportion (%) des ménages dans la Commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de résidence	Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
	Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres
Rural	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0
Ensemble	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

En cas de problème de santé, 66% des membres des ménages enquêtés déclarent qu'ils se rendent de préférence dans un CSI, 24,6% optent plutôt pour l'Hôpital de District et 9,3% pour le CMA. Suivant le milieu de résidence, 89,9% des ménages en milieu rural se soignent dans un CSI et 5,7% dans un Hôpital/CMA. Par contre en milieu urbain, 51,8% fréquentent un Hôpital de District et 31,8% un CSI.

Tableau 3. 17 : Répartition (%) dans la Commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Type de formation sanitaire existant dans le village / quartier			
	Centre de santé intégré	*Centre médical d'arrondissement*	*Hôpital de district*	***Total***
Urbain	31,8	16,4	51,8	100,0
Rural	89,9	4,4	5,7	100,0
Total	66,0	9,3	24,6	100,0

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

En ce qui concerne l'accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins, 72,8% des ménages dans la Commune disent qu'ils sont à proximité de la principale formation sanitaire publique fréquentée. Ceux-ci parcourent en moyenne 3,58 kilomètres pour s'y rendre et font en moyenne 1heure et 26 minutes en route. La répartition selon le milieu de résidence ressort que 70% des ménages vivant en milieu urbain déclarent qu'ils sont à proximité de la principale formation sanitaire contre 74,7% en milieu rural. Ceux en milieu urbain parcourent en moyenne une distance de 1,43 kilomètres pour s'y rendre en y mettant en moyenne 1heure et 24 minutes alors que ceux en milieu rural parcourent en moyenne 5 kilomètres en y mettant un temps moyen de 1 heure et 28 minutes. Tous ces résultats traduisent la peine qu'ont les ménages de la Commune à l'accès aux soins de proximités et interpellent à la construction des nouvelles infrastructures sanitaires.

Tableau 3. 18 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
	Oui	Non	Total		
Urbain	70,0	30,0	100,0	1434,8	73,4
Rural	74,7	25,3	100,0	5076,5	77,2
Ensemble	72,8	27,2	100,0	3581,8	75,6

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Les ménages dans la Commune de Tignère déclarent que le petit matériel est disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins. Tous les ménages enquêtés confirment la présence des ciseaux, 98,9% la présence des seringues, 97% pour l'alcool, 95,5% pour le coton, 86,6% pour la Bétadine, 75,1% pour le thermomètre, 63,9% pour la balance, et 96,3% pour les gants.

Tableau 3. 19 : Proportion (%) des ménages dans la Commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
	Ciseaux	*Seringues*	*Alcool*	*Coton*	*Bétadine*	*Thermomètre*	*Tensiomètre*	*Balance*	*Gants*	*Autres*
Urbain	100,0	99,1	97,3	95,5	87,3	70,0	64,5	79,1	95,5	0
Rural	100,0	98,7	96,8	95,6	86,1	75,3	73,4	86,1	96,8	0
Ensemble	100,0	98,9	97,0	95,5	86,6	73,1	69,8	83,2	96,3	0

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Les ménages enquêtés dont le membre s'est rendu au moins une fois à la formation sanitaire la plus proche, déclarent avoir payé une consultation ordinaire dans cette formation sanitaire qui s'élève en moyenne à 558,2 FCFA. De ceux qui déclarent avoir payé, 27,2% disent que le montant déboursé est élevé. Par ailleurs 3% des ménages déclarent avoir payé d'autres frais non autorisés. Néanmoins, 70,1% trouvent l'accueil du personnel soignant bon dans la principale formation sanitaire contre 28,7% qui le trouvent passable. Selon leur milieu de résidence, les ménages enquêtés en milieu rural dont le membre s'est rendu au moins une fois à la formation sanitaire la plus proche, déclarent avoir payé une consultation ordinaire dans cette formation sanitaire qui s'élève en moyenne à 373,4 FCFA. De ceux qui déclarent avoir payé cette somme en zone rurale, 24,7% disent que le montant déboursé est élevé. Par ailleurs, 2,5% des ménages déclarent avoir payé d'autres frais non autorisés. En ce qui concerne les ménages enquêtés en milieu urbain, ils déclarent avoir payé une consultation ordinaire dans cette formation sanitaire qui s'élève en moyenne à 580 FCFA et 30,9% ont trouvé cette somme élevée. De ceux-là, 3,6% ménages déclarent avoir payé d'autres frais non autorisés. Les ménages enquêtés en milieu rural, trouvent l'accueil du personnel soignant bon dans la principale formation sanitaire, de même qu'en milieu Urbain.

Tableau 3.20 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence	Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
				Bon	Passable	Mauvais	Total
Urbain	580,0	30,9	3,6	72,7	26,4	0,9	100,0
Rural	373,4	24,7	2,5	68,4	30,4	1,3	100,0
Ensemble	458,2	27,2	3,0	70,1	28,7	1,1	100,0

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

S'agissant de la disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins, 88,4% des ménages interrogés déclarent que les

médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles. Parmi ces derniers, la part des ménages en milieu urbain s'élève à 78,2% et celle en milieu rural est de 95,6%. En outre 72,8% des ménages dans la Commune disent que la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins. La part des ménages en milieu urbain s'élevant à 52,7% et celle des ménages en milieu rural à 86,7%.

Tableau 3. 21 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Urbain	78,2	52,7
Rural	95,6	86,7
Ensemble	88,4	72,8

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

De tous les ménages enquêtés dans la Commune 74,6% dont 90,9% en milieu urbain affirment qu'ils sont non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins. 50% justifient la raison de leur non satisfaction par l'éloignement des formations sanitaires, la mauvaise qualité des services offerts, la mauvaise qualification du personnel de la FOSA et l'insuffisance d'équipements

Tableau 3. 22 : Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l' accès aux soins de santé	Autres
Urbain	90,9	,0	100,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0	,0
Rural	63,3	100,0	,0	,0	100,0	,0	,0	,0	100,0	,0	,0
Ensemble	74,6	50,0	50,0	,0	50,0	,0	,0	,0	50,0	,0	,0

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Comme Actions des ménages dans la Commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; 36,9% des ménages affirment pouvoir s'engager à travers un plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires, 31% des ménages affirment pouvoir s'engager pour la redynamisation du COSA/COGE, 29,9% des ménages affirment pouvoir s'engager à faire un plaidoyer auprès de la Commune et de l'État pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires, 22,8% pour faire un plaidoyer auprès de la Commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires.

Tableau 3. 23 : Actions des ménages dans la Commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :													
	Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/ Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé			Autres
	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la Commune et de l' Etat pour l' extension et l' équipement des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la Commune et de l' Etat pour la réhabilitation et l' équipement des formations sanitaires	Redynamisation du COSA/COGE	Approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	Accueil et prise en charge des patients	Maintenance et entretien de l' infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l' affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA/COGE	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	
Urbain	15,5	24,5	27,3	27,3	31,8	12,7	11,8	4,5	0,0	2,7	0,0	,0	19,1	15,5
Rural	10,1	45,6	19,6	31,6	30,4	10,8	2,5	2,5	0,0	0,0	0,0	,0	17,1	10,1
Ensemble	12,3	36,9	22,8	29,9	31,0	11,6	6,3	3,4	0,0	1,1	0,0	,0	17,9	12,3

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

III.4 Services de l'éducation

Dans cette section, il est question de traiter de la fréquentation et de l'appréciation des services d'éducation dans la Commune de Tignère par les ménages enquêtés. Les cycles d'enseignement considérés sont : la Maternelle, le Primaire, le Secondaire et la Formation professionnelle. Ainsi, les questions abordées ont permis d'une part, de relever par cycle les informations aussi bien sur la disponibilité et l'utilisation des services de l'éducation que sur le coût et la qualité de ces services et d'autre part, de percevoir l'appréciation que les ménages de la Commune ont des services de l'éducation, de capter leurs raisons de non satisfaction et de noter leurs principaux engagements en matière d'amélioration d'éducation dans la Commune.

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la Commune

Tableau 3. 24 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Cycle d'enseignement									
	Maternel		Primaire		Secondaire 1er cycle		Secondaire 2ème cycle		Formation professionnelle	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Urbain	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Rural	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

Les données en termes d'enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement dans la Commune de Tignère indiquent que 100% des enfants sont inscrits dans le cycle maternel, primaire et secondaires sont dans une école publique ou privée. Cette proportion est la même en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 3. 25 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage	Milieu de résidence			Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier		
	Urbain	Rural	Total	Oui	Non	Total
Maternel	53,6	35,2	42,8	64,3	35,7	53,6
Primaire	56,4	57,9	57,2	79,2	20,8	56,4
Secondaire 1er cycle	52,7	35,8	42,8	50,4	49,6	52,7
Secondaire 2nd cycle	52,7	0,0	21,6	51,7	48,3	52,7
Formation professionnelle	53,9	32,2	41,1	64,3	35,7	53,9

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

Pour les élèves du cycle maternel, 53,6% des ménages déclarent que l'établissement scolaire public disponible dans le village/quartier se trouve à proximité du ménage. Cette proportion est de 56,4% pour le cycle primaire, de 52,7% pour le 1er et 2nd cycle du secondaire et de 53,9% pour le cycle de formation professionnelle. Quant à la structure par milieu de résidence de l'existence d'un établissement scolaire public dans le village/quartier, 53,6% des ménages résidants en milieu urbain affirment qu'il existe un établissement scolaire maternel contre 35,2% pour les ménages résidant en

milieu rural, 56,4% des ménages résidant en milieu urbain disent qu'il existe un établissement scolaire public dans le cycle primaire contre 57,9% pour les ménages en milieu rural. Pour ce qui est du 1er cycle du secondaire, la part des ménages en milieu urbain qui déclarent l'existence d'un établissement scolaire public représente 52,7% contre 35,8% en milieu rural. En ce qui concerne le cycle de formation professionnelle, la part des ménages qui déclarent l'existence d'un établissement de formation professionnelle en milieu urbain est de 53,9% contre 32,2% en milieu rural.

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la Commune

Pour les élèves du cycle maternel, les ménages déclarent que leurs enfants parcourent en moyenne 17,6 mètres pour se rendre à l'établissement scolaire et font en moyenne 11,1 minutes en route. Quant aux ménages dont les enfants fréquentent le cycle primaire, ils déclarent que leurs enfants parcourent en moyenne 338,6 mètres pour un temps de parcourt moyen de 6,8 minutes. Pour les établissements du cycle secondaire, les ménages déclarent que leurs enfants parcourent une distance moyenne de 354,7 mètres pour s'y rendre et que le temps moyen de parcourt est de 7,6 minutes. Pour les établissements du cycle de formation professionnelle, les ménages déclarent que leurs enfants parcourent une distance moyenne de 177,7 mètres pour s'y rendre et que le temps moyen de parcourt est de 6,4 minutes. Suivant le milieu de résidence, les ménages résidant en milieu rural parcourent en moyenne 7,5 mètres pour se rendre à l'établissement scolaire maternel fréquenté en y mettant un temps moyen de 17,1 minutes ; 339,6 mètres pour se rendre à l'établissement scolaire primaire pour un temps moyen de 5,9 minutes ; 188,7 mètres pour se rendre dans à l'établissement de l'enseignement secondaire en y mettant 2,8 minutes ; 134 mètres pour se rendre à l'établissement de formation professionnelle en y mettant un temps moyen de 6,5 minutes. Alors que pour les ménages résidant en milieu urbain ces distances moyennes sont de 32,1 mètres pour la maternelle pour un temps moyen de 2,4 minutes ; 337,2 mètres pour le primaire pour un temps moyen de 8,1 minutes ; 594,6 mètres pour l'établissement du secondaire pour une durée moyenne de 14,5 minutes ; 241 mètres pour l'établissement de formation professionnelle pour un temps moyen de 6,2 minutes.

Tableau 3. 26 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible	Milieu de résidence				*Ensemble*	
	Urbain		*Rural*			
	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
Maternel	32,1	2,4	7,5	17,1	17,6	11,1
Primaire	337,2	8,1	339,6	5,9	338,6	6,8
Secondaire 1er cycle	594,6	14,5	188,7	2,8	354,7	7,6
Secondaire 2nd cycle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Formation professionnelle	241,0	6,2	134,0	6,5	177,7	6,4

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

En ce qui concerne les caractéristiques de ces établissements, 31,82% des ménages dont les enfants fréquentent les établissements du cycle primaire déclarent que l'établissement a un cycle complet. 38,18% des ménages disent que l'établissement a une salle par niveau et 1,5% affirment que l'établissement fréquenté distribue des livres scolaires. Dans le cycle maternel, 12,73% des ménages enquêtés déclarent la distribution des livres scolaires. Au niveau du secondaire 22,73% des ménages enquêtés déclarent que le cycle du secondaire est complet, le cycle a une salle de classe par niveau et que les enfants sont assis sur un banc. En revanche, aucun ménage enquêté n'a déclaré que les livres sont distribués aux élèves au secondaire.

Tableau 3. 27 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement	Caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté			
	a un cycle complet	*a une salle par niveau de classe*	*Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves*	*Distribution de livres scolaires*
Maternel	8,18	8,18	8,18	3,64
Primaire	31,82	38,18	36,36	12,73
Secondaire 1er cycle	22,73	22,73	23,64	0,00
Secondaire 2ème cycle	0,00	0,00	0,00	0,00
Formation professionnelle	15,68	17,27	17,05	4,09

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

Par rapport au nombre moyen d'élèves dans les salles de classes, les ménages dont les enfants fréquentent un établissement scolaire déclarent que le nombre d'élèves est en moyenne de 40 élèves par salle de classe dans le cycle maternel, de 48élèves par salle de classe dans le cycle primaire, de 48 élèves par salle dans le secondaire du 1er cycle et de 40 élèves dans l'établissement du cycle de formation professionnelle. Quant à la répartition des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe dans le cycle maternel, 90,91% jugent qu'ils sont réguliers et 9,09% disent qu'ils sont moyennement réguliers. Alors que dans le cycle primaire 68,14% disent que l'enseignant est régulier, 26,55% déclarent qu'il est moyennement régulier et 5,31% clament son irrégularité. En ce qui concerne le cycle de formation professionnelle, 90,91% déclarent que l'enseignant est régulier, 9,09% de ménages disent que l'enseignant est moyennement régulier.

Tableau 3. 28 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle d'enseignement	Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
		Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
Maternel	40,09	90,91	9,09	0,00	100
Primaire	48,12	68,14	26,55	5,31	100
Secondaire 1er cycle	47,83	75,61	21,95	2,44	100
Secondaire 2nd cycle	.	0,00	0,00	0,00	0
Formation professionnelle	40,09	90,91	9,09	0,00	100

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

Dans toute la Commune de Tignère, pour le cycle primaire, 12,50% des ménages ne participent pas aux réunions de l'APEE et pour cela les principales raisons évoquées à 50% sont la durée des réunions et la non reddition des comptes. On note aussi pour le 1er cycle du secondaire que 5,88% des ménages ne participant pas à la réunion évoquent les mêmes raisons.

Tableau 3. 29: Proportion (%) dans la Commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence

Proportion (%) des ménages dans la Commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

Cycle d'enseignement	Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE			Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
	Urbain	Rural	Total	Non-respect des horaires	Durée des réunions	Réunion d' information et non d' échanges	Non reddition des comptes	Autres
Maternel	0,00	0,00	12,50	0,00	50,00	37,50	50,00	12,50
Primaire	2,97	2,97	0,00	0,00	22,22	22,22	77,78	0,00
Secondaire 1er cycle	3,35	3,35	5,88	0,00	35,29	29,41	64,71	5,88
Secondaire 2nd cycle	0,00	0,00	12,50	0,00	50,00	37,50	50,00	12,50

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Au sujet du coût de l'éducation, tous les ménages ayant des enfants qui fréquentent les différents cycles déclarent que les frais d'inscription s'élèvent en moyenne à 6636,36 FCFA pour le cycle maternel ; 739,82 FCFA pour le primaire et 10304,88 FCFA pour le secondaire. Pour le montant de l'APEE les ménages dépensent en moyenne 6182,82 FCFA pour le cycle maternel, 1747,79 FCFA pour le primaire et 11439,02 FCFA pour le secondaire. Parmi ceux ayant d'enfants à la maternel, 72,73% trouvent que ces frais sont élevés. Au niveau du primaire, 81,42% des ménages enquêtés déclarent que les frais exigibles sont aussi élevés. Quant au secondaire, 0,37% des ménages enquêtés ont déclaré que les frais exigibles qu'ils payent sont élevés. En outre, 1,86% de ménages ayant des enfants qui fréquentent le cycle primaire déclare avoir payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation et 2,6% de ménages ayant des enfants qui fréquentent le cycle secondaire déclarent avoir payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation.

Tableau 3.30 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Dépense moyenne (FCFA)				Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé			Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
	Inscription	APEE	Autres frais	Total	Elevé	Raisonnable	Faible	
Maternel	6636,36	6181,82	2000,00	18,18	72,73	9,09	0,37	0,37
Primaire	739,82	1747,79	39,82	15,04	81,42	3,54	1,86	1,86
Secondaire	10304,88	11439,02	3129,27	53,66	43,90	2,44	2,60	2,60
Formation professionnelle	.	.	.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

En cas d'endommagement des salles de classe, plusieurs institutions interviennent pour les réfectionner selon qu'on est au cycle maternel, primaire ou secondaire. Pour le cycle maternel, 1,49% de ménages déclarent que c'est L'APEE qui intervient pour la réhabilitation des salles de classe endommagées.

Au cycle primaire, 15,99% déclarent que c'est le Maire qui s'est investi dans la réfection des salles de classe endommagées.

Quant au cycle secondaire, 4,46% des ménages déclarent que les réfections des salles de classe endommagées sont assurées par le Maire. 1,49% disent que c'est plutôt une organisation du village qui s'est investie pour les réfectionner.

Tableau 3. 31 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages endommagées ont été réfectionnées	Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagés :					
		APEE	*Maire*	*Organisation du village*	*MINEDUB/ MINESEC /MINEFOP*	*Elites*	*Autres*
Maternel	4,09	1,49	0,74	0,00	0,00	0,00	4,09
Primaire	41,64	5,20	15,99	1,12	0,37	0,00	41,64
Secondaire	15,24	2,23	4,46	1,49	0,00	0,00	15,24
Formation professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Parmi les ménages interrogés ,6,32% est la proportion de ceux qui ne sont pas satisfaits des services d'éducation du cycle primaire. De ceux-là 82,35% soutiennent la raison d'assiduité du Personnel, 41,18% avancent comme la qualité des enseignements dispensé, tandis que 33,3% l'absence de distribution de manuels scolaires, 23,53% évoquent l'insuffisance d'équipements.

Pour les ménages non satisfaits des services d'éducation dans le secondaire tous donnent les raisons de coûts élevés de la scolarité, l'éloignement de l'établissement, de l'insuffisance des salles de classe, de l'insuffisance d'équipements et aussi du cout élevé de la scolarité

Tableau 3. 32 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :											
		Eloignement de l' établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d' équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité du Personnel	Ponctualité du personnel	Qualité des enseignements dispensés	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Coûts élevés de la	Autre
Maternel	0,00												
Primaire	6,32	17,65	17,65	23,53	11,76	82,35	23,53	41,18	23,53	17,65	11,76	0	17,65
Secondaire	2,60	42,86	28,57	57,14	14,29	57,14	71,43	71,43	57,14	14,29	57,14	0	42,86
Formation professionnelle	0,00												

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Parmi les principales actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation dans le cycle maternel, 3,35% des ménages affirment qu'ils peuvent s'engager à travers une participation aux activités de l'école et diffusion des bonnes pratiques, tandis que 2,23% seraient prêts à faire une dénonciation des enseignants indélicats.

Concernant le cycle primaire, 37,55% des ménages affirment qu'ils peuvent s'engager à travers une participation aux activités de l'école et une diffusion des bonnes pratiques ; 15,61% pour le renforcement des relations parents-enseignants, 13,01% pour la dénonciation des enseignants indélicats.

Quant à l'éducation du cycle secondaire, parmi les engagements des ménages en vue d'amélioration des services de l'éducation, 13,01 % seraient prêt à participer aux activités de l'école et à diffuser des bonnes pratiques ; 6,32% s'engagent à l'acquittement des cotisations et 5,95% s'engagent à la dénonciation des enseignants indélicats.

Tableau 3. 33: Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
	Participation aux activités de l' école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indélicats	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de	Diffusion des comptes-rendus de la gestion de l' APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres
Maternel	3,3	0,4	2,2	1,5	1,9	0,7	0,4	0,0	0,0	0,0
Primaire	37,5	3,3	13,0	15,6	13,0	5,6	0,4	0,4	0,7	0,7
Secondaire	13,0	0,7	5,9	5,6	6,3	3,3	1,5	1,5	0,4	0,7
Formation professionnelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	13,5	1,1	5,3	5,7	5,3	2,4	0,6	0,5	0,3	0,4

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

III.5 Fourniture des services communaux

Cette partie présente d'une part, les informations collectées sur les services rendus dans l'institution communale de Tignère et la perception que les ménages enquêtés ont de ces services, et d'autre part, propose des axes d'amélioration des services sur la base des insuffisances relevées par ces ménages.

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

Les services sollicités par les ménages enquêtés et rendus par la Commune de Tignère et qui sont traités dans cette partie portent sur l'établissement des actes d'état civil (naissances, mariages, décès), l'établissement de certificats de domicile, les informations, la certification des documents officiels, transport public, l'éclairage public etc…. De l'ensemble des ménages enquêtés, 9,67% déclarent avoir sollicité l'établissement d'actes de naissance, tandis que 2,60% disent avoir demandé l'éclairage public, 2,23% pour l'établissement des actes de décès et 1,12% déclarent avoir demandé la légalisation des documents officiels, Parmi les ménages dont un membre a demandé l'établissement d'actes de naissance, 9,29% estiment que l'accueil pour le service a été bon, 38,5% disent que c'est au plus un jour que ce service a été rendu et 26,9% déclarent que ce service a été rendu entre une semaine et un mois. Pour les ménages ayant sollicité l'éclairage public, 2,60% estiment que l'accueil pour le service a été bon et 100% affirment qu'ils ont obtenu ce service au plus un jour après.

Tableau 3. 34 ; Demande de service, accueil à la Commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal	*Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois*	*Proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon*	*Temps mis pour obtenir le service communal*					
			Au plus un jour	Entre un jour et une semaine	Plus de trois mois	Entre une semaine et un mois	Entre un mois et trois mois	En cours
Acte de naissance	9,67	9,29	38,5	3,8	11,5	26,9	19,2	100,0
Acte de mariage	0,37	0,37	0	0	0	100,0	0	100,0
Acte de décès	2,23	2,23	16,7	0	0	83,3	0	100,0
Légalisation des documents officiels	1,12	0,74	0	100,0	0	0	0	100,0
Délivrance des documents d'urbanisme	0,37	0,37	0	100,0	0	0	0	100,0
Aménagement des voiries	1,12	1,12	66,7	0	33,3	0	0	100,0
Gestion des déchets / Assainissement	1,12	1,12	33,3	0	33,3	33,3	0	100,0
Hygiène et salubrité	0,74	0,74	50,0	0	50,0	0	0	100,0
Aménagement des espaces verts et de loisir	0	0	100,0	0	0	0	0	100,0
Transport public	0,74	0,74	71,4	0	0	28,6	0	100,0
Eclairage public	2,60	2,60	100,0	0	0	,0	0	100,0
Aménagement des aires de jeux	0,37	0,37	0	50,0	0	50,0	0	100,0
Certificat de domicile	0,74	0,74	0	100,0	0	0	0	100,0
Validation des plans de localisation	0	0	0	50,0	0	0	50,0	100,0
Authentification des documents	1,12	1,12	100,0	0	0	0	0	100,0
Informations	0,74	0,74	38,5	3,8	11,5	26,9	19,2	100,0
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	0,37	0	0	0	0	100,0	0	100,0
Autres	9,67	9,29	16,7	0	0	83,3	0	100,0

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Parmi les ménages dont un membre a demandé l'établissement d'actes de naissance, 69,2% trouvent long le temps mis pour obtenir ce service. En ce qui concerne l'acte de mariage, l'acte de décès, la légalisation des documents officiels, la délivrance des documents d'urbanisme, et l'éclairage public, tous ceux qui ont demandé ces services trouvent le temps long. Par ailleurs, 66,7% des ménages ayant sollicité la légalisation des documents officiels affirment que la cause de lenteur de ce service est le personnel indisponible et 38,9% déclarent que c'est le refus de corrompre. Quant au service de l'éclairage public, 100% des ménages ayant sollicité ce service trouvent très long le temps mis pour être servi et accusent tous l'absence de matériel.

Tableau 3. 35 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

Service communal	**Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service**	**Cause du délai long ou très long pour rendre service**					
		Personnel indisponible / absent	*Absence de matériel de travail*	*Incompétence du personnel*	Mauvaise organisation des services	Refus de Corrompre	*Autres*
Acte de naissance	69,2						
Acte de mariage	0,0						
Acte de décès	100,0						
Légalisation des documents officiels	0,0	33,3	11,1	11,1	5,6	38,9	100,0
Délivrance des documents d'urbanisme	0,0	66,7	33,3	0,0	0,0	0,0	100,0
Aménagement des voiries	66,7	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Gestion des déchets / Assainissement	66,7	0,0	50,0	50,0	0,0	0,0	100,0
Hygiène et salubrité	50,0	,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0
Aménagement des espaces verts et de loisir	100,0	42,9	28,6	14,3	0,0	14,3	100,0
Transport public	100,0	0,0	,0	100,0	0,0	0,0	100,0
Eclairage public	100,0	0,0	100,0	,0	0,0	0,0	100,0
Aménagement des aires de jeux	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	,0	100,0
Certificat de domicile	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Validation des plans de localisation	50,0	33,3	11,1	11,1	5,6	38,9	100,0
Authentification des documents	100,0	66,7	33,3	0,0	0,0	0,0	100,0
Informations	69,2	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	0,0	0,0	50,0	50,0	0,0	0,0	100,0
Autres	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

De tous les ménages ayant sollicité l'établissement de l'acte de naissance 7,7% affirment avoir payé un pourboire pour obtenir le service. Pour tous les autres aucun ménage n'a déclaré avoir payé un pourboire pour obtenir le service.

Tableau 3. 36 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

Service communal	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Acte de naissance	7,7
Acte de mariage	0,0
Acte de décès	0,0
Légalisation des documents officiels	0,0
Délivrance des documents d'urbanisme	0,0
Aménagement des voiries	0,0
Gestion des déchets / Assainissement	0,0
Hygiène et salubrité	0,0
Aménagement des espaces verts et de loisir	0,0
Transport public	0,0
Eclairage public	0,0
Aménagement des aires de jeux	0,0
Certificat de domicile	0,0
Validation des plans de localisation	0,0
Authentification des documents	0,0
Informations	0,0
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	0,0
Autres	0,0

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la Commune

L'exploitation des informations recueillies sur la caractérisation des activités de la Commune ont permis de relever que dans 25,3% de ménages un membre déclare que la Commune accompagne le village/quartier dans les actions de développement ; dans 8,9% de ménages un membre déclare que le village/quartier est impliqué dans la programmation et la budgétisation des actions du développement, et dans 0,7% de ménages enquêtés, un membre déclare que la Commune leur communique les actions programmées au cours de l'année dernière.

Tableau 3. 37 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la Commune

Milieu de résidence	**Caractérisation déclarée des activités de la Commune par le ménage**				
	Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	*Communication sur le budget annuel*	*Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière*	*Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement*	*Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement*
Urbain	1,8	0,9	0,0	24,5	11,8
Rural	0,0	0,0	0,6	25,8	6,9
Ensemble	0,7	0,4	0,4	25,3	8,9

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

III.5.4 Appréciation des services communaux

Les informations concernant le niveau de satisfaction par rapport aux services rendus par la Commune révèlent que globalement, 11,5% de ménages sont non satisfaits des services de la Commune. Des

ménages dont un membre est non satisfait, 54,8% avancent comme raisons d'insatisfactions à la fois la méconnaissance des actions menées par la Commune, 38,7% avancent la lourdeur dans le traitement des demandes et 29% avancent comme raison, l'absentéisme du personnel.

Tableau 3.38 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Milieu de résidence	**Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux**	**Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :**									
		Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non information des populations de la gestion communale	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la	Manque de confiance envers l' exécutif	Indisponibilité de l' exécutif municipal	Autre
Urbain	13,6	40,0	46,7	40,0	0,0	13,3	13,3	40,0	33,3	33,3	33,3
Rural	10,1	18,8	31,3	12,5	12,5	0,0	18,8	68,8	12,5	6,3	12,5
Ensemble	11,5	29,0	38,7	25,8	6,5	6,5	16,1	54,8	22,6	19,4	22,6

1. *Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022*

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Les engagements pris par les ménages dans le sens de l'amélioration de qualité du service rendu par l'institution communale sont principalement la participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) (64,3%) ; la participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) (50,6%) ; la consultation du babillard de la Commune (18,6%) ; l'animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires (9,7%) ; l' Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires (6,3%) ; l' Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion (5,6%).

Tableau 3. 9 : Actions des ménages dans la Commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale
Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la Commune	Animation des tranches d' antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d' écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d' information et de sensibilisation de la Commune	Autres
Urbain	43,6	8,2	61,8	19,1	13,6	5,5	11,8	12,7	8,2	12,7
Rural	55,3	3,8	66,0	18,2	6,9	3,1	3,8	1,9	1,9	12,6
Ensemble	50,6	5,6	64,3	18,6	9,7	4,1	7,1	6,3	4,5	12,6

Source : Enquête CCAP2, TIGNERE 2022

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

Selon le Programme d'Action adopté en 1976 par la Conférence mondiale de l'Organisation internationale sur l'emploi, « une politique orientée vers la satisfaction des besoins essentiels demande que la population participe aux décisions qui l'intéressent par l'intermédiaire des organisations de son propre choix ». La participation de la population à l'offre des services publics permet en effet d'abord de satisfaire leur désir légitime de prendre part à des décisions qui influent sur leur existence et leur mode de vie ; mais elle permet aussi d'identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services ou les produits susceptibles de satisfaire ces besoins

L'implication des populations dans l'offre des services publics développés dans ce document est très importante, car elle contribue à l'amélioration de l'offre de ces services dans leur différente localité. Pour ce faire, la mise en commun de leur action va permettre la mise sur pied d'un plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique. Ce plan d'action est précédé au préalable d'un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et enfin d'un plan d'action détaillant les différentes actions à mettre en œuvre pour l'amélioration des services publique rendu et les différents responsables des quatre secteurs développés dans ce rapport entre autres : l'approvisionnement en eau, les services de santé, les services d'éducation et les services communaux.

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil permettant d'impliquer les populations dans l'amélioration des services publics rendus. La présente section se décompose en 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- Etre élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;
- Etre disponible ;
- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;
- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Le comité de suivi – évaluation participatif a comme attributions :

- S'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- Suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- Apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans leurs tâches d'une part, d'atteintes des résultats, des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- Permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- Veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la Communes (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives …) ;
- Eveiller la prise de conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations (au niveau de leur mise en œuvre et de leur fonctionnement) par les sensibilisations ;
- Engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la Commune ;
- Mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs :
- Prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- Donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- Proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'action ;
- Veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- Communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.
Le Comité siège tous les trois mois et rédige un rapport d'activités trimestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont gratuites. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la Commune.
Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invité à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences.
Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

- **Le président :**
- **Le rapporteur :**
- **Les membres** :

- 01 représentant de la sous-préfecture ;
- 02 représentants de la société civile au niveau communal
- 02 représentants des chefferies traditionnelles ;
- 01 représentant du secteur de la santé (médecin chef de district de l'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'eau ;
- 02 leaders d'opinion au niveau local ;
- 02 leaders religieux;
- 02 mouvements associatifs (au moins une association des femmes).

IV.2. Plan d'action du contrôle citoyen de l'action publique

Enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux dans la Commune de Tignere en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs.

PLAN D'ACTIONS DU CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE EN VUE DE LA CONDUITE DES CHANGEMENTS

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Partenaire	Indicateur de résultat de l'action	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Approvisionnement en eau potable							
Améliorer l'accès des populations à l'eau potable	OS 1.1 :Ajouter des points d'eaux supplémentaire	Collecte de la contribution financière des ménages à la réalisation de nouveaux points d'eau	Le Cadre Chargé des Communautés (CCC) ou le Cadre Chargé du Développement (CCD) ou le représentant du secteur « Eau »	Les CC de chaque village	Effectif des ménages qui ont contribué	Nbre	Trimestrielle	Nombre moyen des ménages qui contribuaient avant	Tous les ménages contribuent	Fiches de suivi du CCC	Comptage
					Le ménage a contribué pour XX F	Franc CFA	Trimestrielle	Montant moyen des contributions d'un ménage parmi ceux qui contribuaient avant	XX F	Fiches de suivi du CCC	Comptage
					Nbre de réunions tenues par le CC pour rendre compte des contributions aux ménages	Nbre	Mensuelle	0	12	- Fiches de présence - Rapport de la réunion	Comptage

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Partenaire	Indicateur de résultat de l'action	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Santé							
Améliorer l'accès des populations aux soins de santé de qualité	OS: Améliorer l'accès aux équipements	Plaidoyer pour la construction des formations sanitaires	Le Maire	Le Responsable de la formation sanitaire	Nbre de plaidoyers adressés aux ONG/Structures privées	Nbre	Annuelle	Nbre de plaidoyers dejà émis	Nbre de plaidoyers à adresser	Dossier de plaidoyer transmis au MINSANTE	Comptage
				Education							
Améliorer l'accès des enfants à l'éducation de qualité	OS :Améliorer la carte scolaire de la Commune	Plaidoyer pour la création , construction et équipement des nouvelles écoles maternelles , primaires et secondaire	Le Maire	DD MINEDUB/DD MINSEC	-Nbre de plaidoyer émis pour la création et construction des nouvelles écoles maternelles - Nbre de plaidoyer émis pour la création et construction des nouvelles écoles primaires - Nbre de plaidoyer émis pour la création et construction des nouvelles écoles au secondaire	Nbre	Annuelle	0	Nbre total de plaidoyer à mener	Dossier de plaidoyer transmis au MINEDUB/MINESEC	Comptage

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Partenaire	Indicateur de résultat de l'action	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Fourniture des services communaux							
Améliorer la qualité des services rendus aux populations	OS 1 :Améliorer le dialogue citoyen entre la Commune et les populations	Mise en place d'un système de communication entre la Commune et les communautés (Boîte à suggestions, production des tracts, dépliants, affiches, radios communautaires, site internet)	Executif Communal	Les CCC de chaque village	-Nbre de mécanisme mis en place -Nbre de populations informées sur la gestion des activités de la Commune	Nbre	Trimestrielle	Non déterminer	Ensemble de la Population	- rapport de la Commune	Comptage
	OS.2 : Améliorer la participation des populations aux activités communautaires	Sensibilisation des populations à s'impliquer davantage dans les activités communautaires	Executif Communal	Les CCC de chaque village	Nbre des populations sensibilisées sur les activités communautaires	Nbre	Trimestrielle	À déterminer	Ensemble de la population	- Feuilles de présence - rapport de la Commune	Comptage

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

En définitive, à travers le Scorecard, les populations de la Commune de Tignère ont exprimé leurs opinions en matière de l'offre des services publics dans les domaines de l'approvisionnement en eau, de la santé humaine, de l'éducation et des services rendus par la Commune. Après vérification, traitement et analyse de ces données il en ressort que dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, 69,1% de ménages enquêtés utilisent l'eau publique. Les ménages qui ont accès à l'eau publique toute l'année sont de 61,9%. En plus du comité de gestion du point d'eau à qui incombe la remise en service des points d'eau en cas de panne qui, d'après les ménages dure généralement entre une semaine et un mois, d'autres institutions ou personnes interviennent également pour réparer les pannes, à l'exemple des chefs de village/quartiers, du Maire et d'autres partenaires au développement. Les problèmes d'eau qui se posent dans des villages/quartiers sont essentiellement l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau, la mauvaise qualité de l'eau, et l'éloignement des points d'eau.

Par rapport au secteur de la santé, l'ensemble des ménages ont accès à au moins une formation sanitaire dont la plus fréquentée est un hôpital/CSI. En effet 66% de l'ensemble des ménages enquêtés dans la Commune se soignent dans une formation sanitaire publique du type hôpital/CSI. Par ailleurs 72,8% des ménages mettent en moyenne un peu plus d'une heure pour atteindre la formation sanitaire la plus proche. Selon les ménages enquêtés, les problèmes de l'offre des services dans ce secteur se posent au niveau de l'insuffisance de médicaments dans les formations sanitaires, du coût élevé de l'accès aux soins de santé, des manquements liés au personnel de la formation sanitaire et de l'éloignement des formations sanitaires.

Quant au secteur de l'éducation, on note une faible présence des écoles de formation professionnelle dans la Commune. A part l'APEE qui intervient régulièrement pour réfectionner les salles de classes endommagées, les organisations des villages et le Maire de la Commune s'impliquent également à cette tâche. Le problème de l'offre de service en matière de l'éducation du cycle maternel se pose au niveau de l'insuffisance des écoles, insuffisance des équipements. Quant au cycle primaire le problème de l'offre de service se pose au niveau des insuffisances des salles de classe, des équipements et des manquements liés au personnel enseignant. Pour ce qui est de l'enseignement du cycle secondaire, le problème de l'éloignement des établissements secondaires sont remarqués, mais aussi l'insuffisance des salles de classe et des équipements et le cout élevé de la scolarité.

Au sujet des services rendus par la Commune, l'établissement d'acte de naissance est le service le plus sollicité. 9,67% des ménages ayant demandé ce service remarquent que le temps d'attente de service est long ou très long. Néanmoins les ménages disent n'avoir pas de visibilité sur les actions communales et trouvent qu'ils sont faiblement impliqués dans ces actions.

Eu égard aux différents résultats obtenus à la suite des traitements et analyses des données obtenues auprès des ménages de la Commune de Tignère dans les différents secteurs que sont l'approvisionnement en eau, la

santé, l'éducation et la fourniture des services par la Commune, les recommandations suivantes sont formulées :

Au niveau du secteur hydraulique.

L'amélioration de l'offre en eau potable est un impératif. Cette amélioration nécessite les actions suivantes :

- La construction des points d'eau potable supplémentaires dans l'espace communal en tenant compte des normes sectorielles et de l'équité ;
- La réhabilitation continue de tous les points d'eau potable en panne ;
- La redynamisation et ou la mise sur pied des comités de gestion des points d'eau sur toute l'étendue de la Commune ;
- L'octroi par la Commune d'un montant forfaitaire destiné au suivi et renforcement des capacités des comités de gestion des points d'eau potable et à l'entretien et maintenance des ouvrages et équipements hydraulique ;
- La sensibilisation des populations à contribuer à la gestion du point d'eau de la principale source publique auprès de laquelle elles s'approvisionnent ;
- L'implication des populations dans le suivi des entrepreneurs pendant la réalisation des points d'eau potable ;
- Le contrôle régulier de la qualité de l'eau.

Au niveau du secteur de la santé.

L'amélioration de l'offre de santé nécessite comme actions :

- La création, la construction et l'équipement de nouvelles formations sanitaires en tenant compte des normes sectorielles et de la carte sanitaire de la Commune ;
- L'approvisionnement en médicaments de qualité des formations sanitaires existantes ;
- L'affectation du personnel soignant compétent dans les formations sanitaires existantes ;
- L'amélioration des équipements dans les formations sanitaires existantes
- L'amélioration de la qualité des services rendus aux populations dans les formations sanitaires existantes
- La formation des COSA et des COGES des formations sanitaires.

Au niveau du secteur éducation.

L'amélioration des services d'éducation requiert les actions suivantes :

En ce qui concerne l'éducation de base, il est proposé :

- De la diminution des frais exigibles pour l'éducation ;
- Du rapprochement davantage des écoles maternelles et primaires des populations par la création, la construction et l'équipement des nouveaux établissements ;
- De la distribution des manuels scolaires dans les salles de classe aux niveaux maternel et primaire ;
- De l'équipement des écoles primaires en table-bancs et les écoles maternelles en chaises et tables

pour enfants ;

- De la construction et équipement des nouvelles salles de classe dans les écoles primaires ;
- De la mise sur pieds d'un mécanisme du suivi de la régularité des enseignants.
- De la prise en charge des enseignants vacataires en vue d'améliorer la fréquence de présence des enseignants au niveau des écoles primaires ;

Au niveau du cycle d'enseignement secondaires les actions devront porter sur :

- La création, la construction et l'équipement des nouveaux établissements secondaires ;
- L'augmentation du personnel enseignant dans les établissements secondaires ;

En ce qui concerne le cycle de formation professionnelle, la création, la construction et l'équipement de plus des écoles de formation professionnelle.

Au niveau des services rendus par la Commune.

L'amélioration des services rendus dans l'institution communale nécessite :

- L'implication des populations dans la gestion communale ;
- L'amélioration de la communication entre les populations et la Commune sur la gestion des activités de la Commune ;
- L'amélioration de la transparence dans la gestion de la Commune ;
- La sensibilisation du personnel du service d'état civil sur les bonnes pratiques dans le fonctionnement de leur service ;

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

PNDP. (2015). *Plan Communal de Développement de Tignere.*
MINEPAT-Adamaoua. (2021). *Rapport sur le Développement Economique et la Croissance.* Ngaoundéré: MINEPAT-AD.

ANNEXES

Annexe 1 : Composition de la coordination technique nationale du ScoreCard

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Annexe 2 : Composition de la coordination technique régionale du ScoreCard

Noms et prénoms	structure	Fonction	Contact
NANA MAADJOU	PNDP	Coordonnateur de la Cellule Régionale de l'Adamaoua	698498867
NGUEPNDJOP Suzi	PNDP	Responsable Régional de suivi-évaluation (Point focal)	699434477
YADJA TCHIWOU Marcel	PNDP	Chauffeur	698498875
KOULAGNA Joseph	PNDP	Chauffeur	698498877
DJETOUPOURI	Institut National des Statistiques (INS)	Chef d'agence de l'Adamaoua	695273562
WAHOUM Bruno Guillaume	SADER	Coordonateur National	697431061

Annexe 3 : Composition de l'équipe de l'OSC impliquée dans le ScoreCard

Noms et prénoms	structure	Fonction	Contact
WAHOUM Bruno Guillaume	SADER	Coordonateur National	697431061
WAGA Amoun	SADER	Consultant	699249859
GAMAPOU Laurent	MINEPAT	Statisticien/Consultant	694 67 49 40
GUIBOLLA Elias	SADER	Personnel d'appui	695 64 51 25
TSOP BRICE GAEL	MINEPAT	Statisticien/Consultant	691 13 08 98
MBELAWADZAI JOSEPH	MINEPAT	Statisticien/Consultant	691 26 68 58

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Annexe 4 : Liste des participants à la réunion de restitution du rapport communal ScoreCard

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Annexe 5 : Questionnaires de l'enquête ScoreCard

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE MENAGE

Section I. IDENTIFICATION

S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Commune _____	|__|__|__|
S1Q04	Lot de communes _____	|__|__|
S1Q05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____	|__|__|
S1Q06	Strate de résidence : _____ 1=Urbaine 2=Rurale	|__|
S1Q07	Nom de la localité _____	
S1Q08	Numéro de structure _____	|__|__|__|
S1Q08a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____	|__|__|
S1Q09	Coordonnées GPS du ménage X_____Y_____Z _____	
S1Q10	Nom du chef de ménage_____	
S1Q11	Sexe du chef de ménage _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q12	Nom de l'enquêté _____	
S1Q13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes) _____	|__|
S1Q14	Sexe de l'enquêté : _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q15	Age de l'enquêté (en année révolue) _____	|__|__|
S1Q16	Téléphone de l'enquêté _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q17	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q18	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q19	Nom de l'enquêteur _____	
S1Q20	Nom du superviseur communal _____	
S1Q21	Résultat de la collecte _____ 01=Enquête complète 04=Absence d'un répondant compétent 02=Enquête incomplète 05=Logement vide ou pas de logement à l'adresse 03=Refus 96=Autres (à préciser) (Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)	|__|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

S1Q22	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

CODES S1Q13

1 = Chef de Ménage
2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage
3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)
4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)
5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)
6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)
7= Domestique

Section II. EAU POTABLE

			1=oui 2=non 8=NSP
S2Q01	Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre village/quartier ?	A. Puits avec pompe à motricité humaine B. Puits avec pompe électrique C. Puits à ciel ouvert D.Forage avec pompe à motricité humaine E.Forage avec pompe électrique F. Borne-fontaine G.Source H. Marre I.Réseau d'adduction d'eau J. Adduction en eau potable (CAMWATER) K.Rivière X. Autres-à préciser)_____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 ⟶ S2Q18		|__|
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 01= Puits avec pompe à motricité humaine 04=Forages avec pompe à motricité humaine 02= Puits avec pompe électrique 03 = Puits à ciel ouvert 06 =Source 07 . = Rivière 04 =Forage avec pompe électrique 08=Adduction en eau potable 09 = Borne-fontaine 10 =Marre		|__|__|
S2Q03	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui ⟶ S2Q07		|__|
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		|__|
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? 1=Oui 2=Non Si non ⟶ S2Q08		|__|
S2Q07a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore, si 5 ⟶ S2Q08		|__|
S2Q07b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	A= Commune B=Etat C=Une élite D=Le comité de gestion du point d'eau E=Chef de village/quartier F=CAMWATER/SNEC/CDE H = Ne sait pas X=Autres partenaires : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q08	Qui intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	A=COGES B=Commune C=CAMWATER D=Communauté X=Autres	|__| |__| |__| |__| |__|
Si S2Q08 = A	***S2Q08a***	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non si non allez à S2Q09	|__|
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	|__| |__|__|
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	|__|__|__|__|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section II. EAU POTABLE			
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant	|__|
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		|__| |__|__|__|
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		|__|__|__|
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		|__|__|__|
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais		|__|
S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois …3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?		|__||__||__|
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? 1=Oui 2=Non Si non S2Q18 →		|__|
S2Q17a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	A. Maire (commune) B. Etat (sectoriels) C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q17b	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 → S2Q18		|__|
S2Q17c	Si vous avez-eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année		|__||__|__|
S2Q18	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village / quartier ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → S2Q20.		|__|
S2Q19	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Points d'eau supplémentaires	
		A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire A2 Donation du site de construction d'un point d'eau A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	|__| |__| |__|
		B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants	
		B1 Redynamisation/mise en place du COGES B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	|__| |__| |__| |__| |__|
		C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	
		C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	|__| |__|
		X. Autres à préciser _____	|__|

Section III. SANTE		
S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans	1=Oui 2=Non 8=NSP

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section III. SANTE			
	votre village/quartier ?	A. Centre de santé intégrée B. Centre Médical d'Arrondissement C. Hôpital de district D. Hôpital régional E. Hôpital de référence F. Formation de santé privé X. Autres (à préciser)	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q01a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer		|__|
S3Q01b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Distance	|__|
		B. Coût	|__|
		C. Accueil	|__|
		D. Qualité des soins	|__|
		E. Disponibilité du personnel	|__|
		F. Disponibilité de médicaments	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q01c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		|__|
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		|__|
S3Q02a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q02b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= m 2= Km		|__||__|__|
S3Q02c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied lorsque vous êtes en bonne santé ? (unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		|__||__|__|__|
Les questions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
		A. ciseaux	|__|
		B. Seringues	|__|
		C. Alcool	|__|
		D. Coton	|__|
		E. Bétadine	|__|
		F. Thermomètre	|__|
		G. tensiomètre	|__|
		H. Balance	|__|
		I. Gants	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-t-elle des services suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	1=Oui 2= Non 8=NSP	
		A. Maternité B. Pédiatrie C. Laboratoire D. Petite Chirurgie E. Hospitalisation X. Autres à Préciser :_____	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA		|__||__||__||__||__|
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible		|__|
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturage, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section III. SANTE			
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		|__|
S3Q10	Existe-t –il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non 8= NSP **Si non S3Q12** ⟶		|__|
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient–ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15		|__|
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Absentéisme du personnel D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire E. Monnayage des soins F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité des équipements H. Insuffisance des équipements I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	A. Formations sanitaires supplémentaires	
		A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	|__| |__|
		B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes	
		B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	|__| |__|
		Amélioration de la gestion des FOSA	
		. La redynamisation du COSA/COGE . L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements . L'accueil et la prise en charge des patients . La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière . Plaidoyer pour l'affectation du personnel . Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
		Réduction du coût d'accès aux soins de santé	
		. Subvention de la COSA D2. Le Développement de partenariats publics-privés D3. La négociation des jumelages et intercommunalités X. Autres à préciser	|__| |__| |__| |__|

Section IV. EDUCATION					
S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.				|__|__|
Noms des enfants du ménage dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans		_____	_____	_____	_____
S4Q02	« Nom » fréquente –t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1er cycle 4 = Secondaire 2ème cycle 5 = Professionnelle	|__|	|__|	|__|	|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section IV. EDUCATION						
S4Q04	Dans quel ordre d'enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si Public, passez à l'enfant suivant		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q05	Si privé laïc ou privé confessionnel, quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ce type d'établissement ? 1=oui 2=non	Eloignement	|__|	|__|	|__|	|__|
		Coût	|__|	|__|	|__|	|__|
		Qualité de l'éducation	|__|	|__|	|__|	|__|
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement public « Nom du cycle » d'enseignement public ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q07	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non		|__|	|__|	|__|	|__|
Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné						
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q08	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire du cycle (nom du cycle) que fréquente votre enfant ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km		|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|
S4Q09	Quel est le temps moyen mis par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures		|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|
S4Q10	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il un cycle complet ? (Distinguer le premier cycle du second cycle) 1=Oui 2=Non		|__|	|__|	|__| |__|	
S4Q11	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP					|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section IV. EDUCATION					
S4Q12	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q13	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q14	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|		
S4Q15	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage est scolarisés dans le (nom du cycle) ?	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|
S4Q16	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) l'enfant de votre ménage est scolarisé ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q17	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 1 aller à S4Q18	|__|	|__|	|__|	
S4Q17a	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
	A. Non-respect des horaires	|__|	|__|	|__|	
	B. Durée	|__|	|__|	|__|	
	C. Réunion d'information et non d'échanges	|__|	|__|	|__|	
	D. Non reddition des comptes	|__|	|__|	|__|	
	X. Autres (à préciser)	|__|	|__|	|__|	
S4Q18	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	Inscription --------- (en FCFA)	Inscription ------- --(en FCFA)	Inscription -------- -(en FCFA)	Inscription ---------(en FCFA)
		APEE ---------- (en FCFA)	APEE ---------- ---(en FCFA)	APEE ---------- --(en FCFA)	APEE ----------(en FCFA)
		Autres frais ---------- -----(en FCFA)	Autres frais ------ ---------(en FCFA)	Autres frais ------- --------(en FCFA)	Autres frais ---------- (en FCFA)
		Total des frais exigibles ----------	Total des frais exigibles --------	Total des frais exigibles ---------	Total des frais exigibles ----------
S4Q19	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible	|__|	|__|	|__|	|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section IV. EDUCATION					
S4Q20	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q21	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont endommagées, qui s'occupe des réfections ? Autre intervenant ? A. L'APEE B. Le Maire (Commune) C. Une organisation du village D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP E. Les Elites X. Autres partenaires (à préciser) __________	|__| |__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
S4Q22	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 ⟶ ***S4Q24a***	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q23	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ? A. Eloignement de l'établissement B. Insuffisance de salles de classe C. Insuffisance d'équipements D. Insuffisance des écoles E. Manquements liés au Personnel E1. Assiduité, E2. Ponctualité E3. Qualité des enseignements F. Absence de distribution de manuels scolaires G. Mauvais résultats H. Coûts élevés de la scolarité X. Autres à préciser	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S4Q24a	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section IV. EDUCATION					
	A. Prime d'excellence aux écoles	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Restauration de l'autorité des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Formation des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Plaidoyer pour l'affection du personnel	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q24b	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Participation aux activités de l'école	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Prime aux bons enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Dénonciation des enseignants indélicats	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Acquittement des cotisations	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Diffusion des bonnes pratiques	|__|	|__|	|__|	|__|
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres (à préciser)	|__|	|__|	|__|	|__|

Section V. SERVICES COMMUNAUX							
Services communaux ↓	***S5Q01*** Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à dire depuis …… . ? 1=Oui 2=Non → le service suivant	***S5Q02*** Comment avez-vous été accueillis lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	***S5Q03*** Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) 0 = en cours, 1 =minutes, 2 =heures, 3 = jour, 4 = semaine, 5 = mois, *Si S5Q03=en cours passer à S5Q03a* *Si autre réponse, passer directement à S5Q04*	***S5Q03a*** Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	***S5Q04*** Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnable 2=Long 3=Très long *Si S5Q04=1* → *S5Q06*	***S5Q05*** Si S5Q04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	***S5Q06*** Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Acte de naissance	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section V. SERVICES COMMUNAUX							
Acte de décès	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de mariage	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Légalisation des documents officiels	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Délivrance des documents d'Urbanisme	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des voiries	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Gestion des déchets /assainissement	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Hygiène et salubrité	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des espaces verts et de loisir	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Transport public	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Eclairage public	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des aires de jeux	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Certificat de domicile	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Validation des plans de localisation	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Authentification des documents	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Informations	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	
Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|

S5Q07	Vous ou un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q08a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14		|__|
S5Q13	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre	A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers B. Non information des populations de la gestion communale C. Manquements liés au Personnel communal C1. Absentéisme du personnel	|__| |__| |__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section V. SERVICES COMMUNAUX			
	raison ?	C2. Corruption C3. Mauvais accueil C4. Manque de professionnalisme D Méconnaissance des actions menées par la commune E Manque de confiance envers l'exécutif municipal F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) X. Autres (à préciser) _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S5Q14	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) D. Consultation du babillard de la commune H. Interventions dans les radios communautaires H1 Animation des tranches d'antenne H2 Suivi des tranches horaires dédiées H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées H4 Adhésion à des groupes d'écoute I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune X. Autres (à préciser) : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|

Observations sur l'enquête

QUESTIONNAIRE INSPECTION DE L'EDUCATION DE BASE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Fonction du répondant : 1. Inspecteur 2. Chef de bureau 3. Autre personnel _____	|__|
S1Q06	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10	Coordonnées GPS de l'Inspection X _____ Y_____ Z_____	|__|
S1Q11	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent 6=Autres (à préciser)	|__|
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des écoles maternelles et primaires						
Cycle	**S2Q01 :** Combien d'écoles la carte scolaire prévoit-elle dans la commune dans le cycle ?	**S2Q02 :** Connaissez-vous le nombre d'écoles dans le cycle ? 1=Oui 2=Non Si S2Q02=2 allez au cycle suivant	**S2Q03 :** Combien d'écoles compte effectivement la commune dans le cycle ?	**S2Q04 :** Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de base de la commune dans le cycle ? 1=Oui 2=Non	**S2Q05 :** Combien d'écoles disposent d'une Associations des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelles dans le cycle ?	**S2Q06 :** Combien d'écoles parents compte la commune dans le cycle ?
Maternel	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Primaire	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Cycle	Ordre d'enseignement	**S2Q07 :** Dans votre commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans « le cycle » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez à l'ordre suivant	**S2Q08 :** Combien d'écoles compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	**S2Q09 :** Combien d'écoles sont non opérationnelles dans l' « ordre d'enseignement » du « cycle » ?	**S2Q10 :** Combien d'écoles disposent de salles de classe en matériaux définitif dans l' « ordre d'enseignement » du cycle ?
Maternel	A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	D. Ecole de parents	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
Primaire	A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
	D. Ecole de parents	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

S2Q11	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une école selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?	|__|__|__|
S2Q12	Combien d'écoles primaires de la commune sont à cycle complet (disposant des trois niveaux : Initiation, Cours élémentaire et Cours moyen) ?	|__|__|__|__|
S2Q13	Y a-t-il des écoles primaires dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q13a	Si Oui à S2Q13, combien ?	|__|__|__|__|

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

Section 1 : Identification

S1Q01 Région _____ |__|__|

S1Q02 Département _____ |__|__|

S1Q03 Lot de Communes _____ |__|__|

S1Q04 Commune _____ |__|__|__|

S1Q05 Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____ |__|

S1Q06 Téléphone du répondant _____ |__|__|__|__|__|__|__|__|__|

S1Q07 Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____ |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|

S1Q08 Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____ |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|

S1Q09 Nom du superviseur communal _____

S1Q10 Coordonnées GPS de la DD/MINESEC X _____ Y_____ |__|

S1Q11 Z_____ ……|__|

Résultat de la collecte _____

1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser)

2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent

S1Q12 Appréciation de la qualité de l'enquête : |__|

1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section 2 : Inventaire et fonctionnement des établissements secondaires				
Ordre d'enseignement	**S2Q01 :** Dans la commune, « l'ordre d'enseignement » existe-t-il dans l'enseignement secondaire ? 1=Oui 2=Non Si non allez à l'ordre suivant	**S2Q02 :** Combien d'établissements du secondaire compte la commune dans l' « ordre d'enseignement » ?	**S2Q03 :** Combien d'établissements du secondaire dans la Commune sont non opérationnels dans l' « ordre d'enseignement » ?	**S2Q04 :** Combien d'établissements du secondaire dans la Commune disposent de salles de classe en matériaux définitifs dans l' « ordre d'enseignement » ?
A. Public	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Privé laïc	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
C. Privé confessionnel	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

S2Q05	Combien d'établissements du secondaire la carte scolaire prévoit-elle dans la commune ?	|__|__|__|__|
S2Q06	Connaissez-vous le nombre d'établissements du secondaire dans la commune ? 1=Oui 2=Non Si S2Q06=2 allez au S2Q09	|__|
S2Q07	Combien d'établissements du secondaire compte effectivement la commune ?	|__|__|__|__|
S2Q08	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en éducation de la commune dans les enseignements secondaires ? 1=Oui 2=Non	|__|
S2Q09	Combien d'établissements du secondaire disposent d'une Association des Parents d'Elèves et Enseignants (APEE) fonctionnelle ?	|__|__|__|__|
S2Q10	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par un établissement du secondaire selon les normes d'élaboration de la carte scolaire ?	|__|__|__|
S2Q11	Combien d'établissements du secondaire dans la commune sont à cycle complet (premier cycle et second cycle) ?	|__|__|__|
S2Q12	Y a-t-il des établissements du secondaire dans la commune ne disposant pas d'un nombre suffisant d'enseignants ? 1=Oui (Si Oui, combien) 2=Non	|__||__|__|__|__|

QUESTIONNAIRE DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MINEE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Fonction du répondant 1. DD 2. Chef Serv 3. Chef de bur 4. Cadre 6. Autres _____	|__|
S1Q06	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q08	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q09	Nom du superviseur communal _____	
S1Q10 **S1Q11**	Coordonnées GPS de la DD/MINEE X _____Y_____Z_____	|__|
	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	|__|
S1Q12	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
Type de point d'eau potable	**S2Q01 :** La commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	**S2Q02 :** Combien de points d'eau potable de ce type compte la commune ?	**S2Q03 :** Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans la commune ?	**S2Q04 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	**S2Q05 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Puits avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
C. Forages avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
D. Forage avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
E. Borne-fontaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
F. Source	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
G. Réseau d'adduction d'eau communal	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	|__|				

S2Q06	Selon vous, les besoins en eau dans la commune sont-ils entièrement couverts ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q08	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?		|__|__|__|
S2Q09	La commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non fin du questionnaire		|__|
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	|__|
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non	|__|
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	|__|
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	|__|
		X. Autres (à préciser) _____	|__|

QUESTIONNAIRE COMMUNE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Votre commune compte combien de villages / quartiers ?	|__|__|__|
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de votre commune ? (Préciser l'année de référence)	|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Votre commune connait-elle l'effectif de la population par village ? 1=Oui 2=Non	|__|
S1Q08	Fonction du répondant : 1. Maire 2. Adjt au Maire 3. SG 4. RM 5. CCD 6. Autres_____	|__|
S1Q09	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS de la commune X _____Y_____Z_____	|__|
S1Q14	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
Type de point d'eau potable	**S2Q01 :** Votre commune dispose-t-elle de ce point d'eau ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	**S2Q02 :** Combien de points d'eau potable de ce type compte votre commune ?	**S2Q03 :** Combien de points d'eau potable de ce type sont fonctionnels dans votre commune ?	**S2Q04 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion ?	**S2Q05 :** Combien de points d'eau de ce type disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel ?
A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
B. Puits avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Points d'eau potable					
C. Forages avec pompe à motricité humaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
D. Forage avec pompe électrique	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
E. Borne-fontaine	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
F. Source	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
G. Réseau d'adduction d'eau communal	|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|__|__|__|
H. Adduction en eau potable (CAMWATER)	|__|				

S2Q06	Selon vous, ce nombre suffit-il pour couvrir les besoins en eau dans la commune ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Tous les villages / quartiers sont-ils approvisionnés en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q08	Dans votre commune, combien de villages / quartiers ne sont pas suffisamment approvisionnés en eau potable ?		|__|__|__|
S2Q09	Votre commune dispose-t-elle d'un service de gestion de l'eau potable ? 1=Oui 2=Non si non allez à la section 3		|__|
S2Q09a	Ce service de gestion de l'eau potable accompagne-t-il les mécanismes communautaires d'entretien et de gestion des points d'eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q09b	En quoi consiste cet accompagnement ?	A. Suivi technique 1=Oui 2=Non	|__|
		B. Appui financier 1=Oui 2=Non	|__|
		C. Renforcement des capacités 1=Oui 2=Non	|__|
		D. Appui logistique 1=Oui 2=Non	|__|
		X. Autres (à préciser) _____	|__|

Section 3 : Services communaux			
Nature du service	**S3Q01 :** Votre commune offre-t-elle « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	**S3Q02 :** Y a-t-il un délai fixé et connu pour offrir « le service » ? 1=Oui 2=Non Si S2Q01=2 allez au type suivant	**S3Q03 :** Quel est en jours le délai fixé pour offrir « le service » Unité / Temps
A. Etablissement d'actes d'état-civil	|__|	|__|	|__|__|
B. Délivrance des documents d'urbanisme	|__|	|__|	|__|__|
C. Aménagement des voiries	|__|	|__|	|__|__|
D. Gestion des déchets / Assainissement	|__|	|__|	|__|__|
E. Légalisation des documents	|__|	|__|	|__|__|
F. Authentification des documents	|__|	|__|	|__|__|
G. Hygiène et salubrité	|__|		
H. Aménagement des espaces verts et de loisirs	|__|		
I. Aménagement des aires de jeux	|__|		
J. Eclairage public	|__|		
K. Transport public	|__|		
L. Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	|__|		
X. Autres (à préciser) _____	|__|		

QUESTIONNAIRE DISTRICT SANTE

Section 1 : Identification		
S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Numéro du Lot de Communes _____	|__|__|
S1Q04	Commune _____	|__|__|__|
S1Q05	Combien de villages / quartiers de la commune se trouvent dans votre district de santé ?	|__|__|__|
S1Q06	Quel est l'effectif de la population de la commune se trouvant dans votre district de santé ?	|__|__|__|__|__|__|
S1Q07	Connaissez-vous la population par village de la commune se trouvant dans votre district de santé ? 1=Oui 2=Non	|__|
S1Q08	Fonction du répondant 1. Chef de District 2. Autre personnel _____	|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

S1Q09	Téléphone du répondant _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q10	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q11	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q12	Nom du superviseur communal _____	
S1Q13	Coordonnées GPS du district de santé X _____ Y_____ Z_____	|__|
S1Q14	Résultat de la collecte _____ 1=Enquête complète 3=Refus 6=Autres (à préciser) 2=Enquête incomplète 4=Absence d'un répondant compétent	
S1Q15	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section 2 : Inventaire, Fonctionnalité et Gestion des Formations sanitaires										
Type de formations sanitaires	***S2Q01 :*** la formation sanitaire de ce type existe-t-elle dans la commune ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	***S2Q02 :*** Combien de formations sanitaires de ce type avez-vous dans la Commune ?	***S2Q03 :*** Combien de formations sanitaires de ce type sont non fonctionnelles ?	***S2Q04 :*** Combien de formations sanitaires de ce type disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels ?	***S2Q05 :*** La formation sanitaire de ce type bénéficie-t-elle de l'accompagnement de la Commune pour son entretien et sa gestion ? 1=Oui 2=non Si non allez au type suivant	***S2Q06 :*** En quoi consiste cet accompagnement ?				
						A. Suivi technique	B. Appui financier	C. Renforcement des capacités	D. Appui logistique	X. Autres (à préciser) _____
A. Centre de santé / Centre de santé intégrée	|__|	|__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
B. Centre Médical d'Arrondissement	|__|	|__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
C. Hôpital de district	|__|	|__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
D. Hôpital régional	|__|	|__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
E. Hôpital de référence										
F. Formation sanitaire privée	|__|	|__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
X. Autres (à préciser) _____	|__|	|__|__|__|__|	|-__|__|__|__|	|__|__|__|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|	|__|
S2Q07	Selon vous, le nombre de formations suffit-il pour couvrir les besoins sanitaires dans la commune ? 1=Oui 2=Non					|__|				
S2Q08	Tous les villages / quartiers de la commune sont-ils couverts par une formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non. Si oui, fin du questionnaire					|__|				
S2Q09	Dans la commune, combien de villages / quartiers ne sont pas couverts par une formation sanitaire selon les normes requises ?					|__|__|__|				

Annexe 6 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements

(Mettre dans le cahier de charge de ce comité, la dissémination du mode opératoire de conduite des changements et du plan d'actions)